

Ville d'Esch-sur-Alzette



Conseil Communal



**Séance du
4 mars 2022**



CONSEIL COMMUNAL

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir assister à la prochaine séance du conseil communal, qui aura lieu le

vendredi 4 mars 2022 de 09H00 à 13H00

dans la grande salle de séance de l'Hôtel de Ville avec l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

Réunion à huis clos: 09H00 - 09H20

1. Questions de personnel (présentations de candidats, nominations aux emplois, promotions, démissions); décision

Réunion publique: 09H20 - 13H00

2. Information du public des décisions de personnel prises à huis clos
3. Situation internationale ; invasion de la Fédération de Russie en Ukraine ; discussion
- 4.1. Jumelages ; stratégie ; présentation et discussion
- 4.2. Jumelage avec la Ville de Joao de Monlevade au Brésil ; décision
- 5.1.1. Foyer de Nuit AbriSud, Maison Michels et Streetwork ; rapport d'activité ; présentation et discussion
- 5.1.2. Foyer de Nuit AbriSud et Maison Michels ; convention pour l'exercice 2022 ; décision
- 5.2.1. Rapport d'activité de l'Office Social d'Esch-sur-Alzette pour l'année 2020 ; présentation et discussion
- 5.2.2. Convention tripartite relative à l'Office Social d'Esch-sur-Alzette pour l'exercice 2022 ; décision
- 5.2.3. Convention avec l'Office Social d'Esch-sur-Alzette ; avenant ; décision
- 5.3. Convention 2021 du service d'éducation et d'accueil ; avenant ; décision
- 5.4. Convention tripartite relative au service MJ Esch pour l'exercice 2022 ; décision
- 6.1. 3ème convention relative à la Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU); décision

- 6.2. Contrat de mise à disposition d'une résidence sise 9, Cité de l'Espérance (logements d'urgence) ; décision
- 6.3. Convention pour la gestion locative sociale pour l'exercice 2022 ; décision
- 6.4. Contrats-type pour la sous-location au 120, rue de l'Alzette ; décision
- 7. Règlement communal concernant l'établissement d'étalages, les supports publicitaires ou d'autres installations sur et en bordure de la voie publique dans les quartiers Al Esch et Brill ; décision
- 8. Questions de personnel
 - 8.A.1. Bains du Parc; création d'un poste d'instructeur de natation; décision
 - 8.A.2. Service des Sports, centre omnisports; création d'un poste d'agent polyvalent; décision
 - 8.A.3. Création d'un poste d'éducateur gradué (C6-SAS) pour les besoins du Service Jeunesse; décision
 - 8.A.4. Création d'un poste d'éducateur gradué (C6-SAS) et d'un poste d'éducateur diplômé (C4-SAS) pour les besoins du Foyer de Nuit; décision
 - 8.A.5. Création d'un poste d'éducateur gradué (C6-SAS) et suppression d'un poste d'auxiliaire de vie (C3-SAS) pour les besoins du Streetwork; décision
 - 8.A.6. Création d'un poste d'ingénieur diplômé dans le statut de l'employé communal pour les besoins de la division de l'Architecture; décision
 - 8.A.7. Création d'un poste d'artisan (groupe de traitement D1) dans le statut du fonctionnaire pour les besoins de la Régie des Services d'Approvisionnement; décision
 - 8.B. Décision de classement B1 administratif dans le statut de l'employé communal, Relations Publiques; décision
 - 8.C.1. Réduction du service provisoire de Monsieur Daniel Lang, professeur de musique; décision
 - 8.C.2. Réduction du service provisoire de Monsieur Mirza Sahman, architecte diplômé; décision
 - 8.D. Allocation d'une prime d'astreinte fixe à Monsieur Jean Feiereisen; décision
- 9.1. Avenant au contrat de bail entre la Ville d'Esch et le CGDIS; décision
- 9.2. Intégration de parcelles dans le domaine public communal; décision
- 10.1.1. Devis Logements d'urgence, Résidence 9 cité de l'Espérance- Travaux d'aménagement; décision
- 10.1.2. Crédit spécial - Immeuble cité de l'Espérance, 9 - logements d'urgence; décision
- 10.2. Devis Immeuble rue du Brill,24 -local commercial-aménagement; décision
- 10.3. Devis complémentaire Ecole et maison relais Wobrecken - construction; décision
- 10.4.1. Devis complémentaire Immeuble rue P. Claude, 9 (anc. Ariston) - rénovation; décision
- 10.4.2. Crédit supplémentaire -Immeuble rue P. Claude, 9 (anc. Ariston) - rénovation; décision
- 10.5. Devis complémentaire Signalisation lumineuse - feux tricolores et sécurité routière; décision
- 10.6. Devis complémentaire Immeuble rue L. Pasteur, 21 - transformations au rez-de-chaussée - Coordination des affaires sociales; décision
- 10.7. Devis Réaménagement du blvd. G-D Charlotte; décision
- 11.1. Plan Pluriannuel de Financement pour les exercices 2023 à 2025 ; présentation
- 11.2. Indemnités des recenseurs ; décision
- 11.3. Subsidés extraordinaires ; décision

- 11.4.1. Relevé et Rôle supplétif de l'IPF (Titre 4); décision
- 11.4.2. Relevé et Rôle supplétif de l'IPF (Titre 5); décision
- 11.4.3. Relevé et Rôle supplétif de l'IPF (Titre 6); décision
- 12. Modifications au règlement de la circulation et confirmation des règlements de circulation temporaires ; décision
- 13. Autorisation d'ester en justice ; décision
- 14. Contrats de bail et avenants ; décision
- 15. Commissions consultatives ; modifications ; décision

Le premier point sera traité en séance secrète.

Les dossiers peuvent être consultés par les conseillers communaux au service secrétariat de la Ville à partir du lundi 28 février 2022.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre parfaite considération.

Le secrétaire général

Bourgmestre

Pas de documents associés à ce point



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire

Département de l'aménagement
du territoire

Affaire suivie par : Myriam Bentz ; Frederick Richters ; Manou Hoss

Daisy Wagner

Administration communale
de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Hôtel de Ville
B.P. 145
L-4002 Esch-sur-Alzette

Luxembourg, le 8 février 2022

Objet : Signature de la Troisième Convention CIPU

Madame Wagner,

Veillez trouver ci-joint un exemplaire de la *Troisième Convention relative à la Cellule Nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU)* pour référence et sept exemplaires de la feuille de signature afférente à être signés par le collège des bourgmestre et échevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

Je vous prie de bien vouloir me retourner les sept exemplaires de la feuille de signature signés en due forme à l'adresse suivante :

Département de l'aménagement du territoire
Frederick-Christoph Richters
L-2946 Luxembourg

Par après, vous recevrez un exemplaire original de la convention avec les signatures complètes des sept partenaires.

Veillez recevoir, Madame Wagner, l'expression de mes considérations distinguées.

Frederick-Christoph Richters

Troisième Convention relative à la Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine (CIPU)

Les parties contractantes, à savoir:

1. La Ville de Luxembourg, représentée par son Collège des bourgmestre et échevins ;
2. La Ville d'Esch-sur-Alzette, représentée par son Collège des bourgmestre et échevins ;
3. La Ville de Dudelange, représentée par son Collège des bourgmestre et échevins ;
4. La Ville de Differdange, représentée par son Collège des bourgmestre et échevins ;
5. L'État du Grand-Duché de Luxembourg, représenté par :
 - le ministre de l'Aménagement du territoire, Monsieur Claude Turmes ;
 - la ministre de l'Intérieur, Madame Taina Bofferding ;
 - le ministre du Logement, Monsieur Henri Kox ;

les parties contractantes sub 1 à 4 ensemble avec les ministres représentant la partie contractante sub 5 étant collégalement qualifiés comme « partenaires » et individuellement comme « partenaire » pour les besoins de la présente convention ;

considérant que la loi modifiée du 17 avril 2018 concernant l'aménagement du territoire a pour objectifs de :

- assurer à l'ensemble de la population des conditions de vie optimales par une mise en valeur et un développement durable de toutes les parties du territoire national ;
- orienter et de concentrer le développement territorial aux endroits les plus appropriés du territoire national ;
- procéder à l'observation et au suivi de l'évolution territoriale et veiller à la coordination des politiques sectorielles communales, intercommunales, nationales, transfrontalières et internationales ayant une répercussion sur le développement territorial ;
- veiller à une utilisation rationnelle du sol ainsi qu'à un développement urbanistique concentrique et cohérent ;
- inciter les communes à développer des stratégies communes ;

considérant que le Programme directeur d'aménagement du territoire adopté par le Gouvernement en Conseil en date du 27 mars 2003, ci-après dénommé «PDAT », oriente les démarches et les décisions du Gouvernement et des pouvoirs locaux ;

considérant l'objectif politique I du PDAT - Créer et maintenir des villes, agglomérations et régions urbaines dynamiques, attractives et compétitives ;

considérant l'objectif politique III du PDAT - Développer des structures urbaines compatibles avec les exigences environnementales sur le principe d'un aménagement du territoire durable ;

considérant l'objectif politique IV du PDAT - Créer des villes et villages répondant aux exigences sociales, offrant une qualité de vie de haut niveau et soutenant la politique d'intégration sociale ;

considérant l'objectif politique V du PDAT – Promouvoir le polycentrisme et la décentralisation concentrée ;

considérant l'objectif politique VII du PDAT - Promouvoir la coopération intercommunale au niveau local, régional et transfrontalier en vue de développer les inter-complémentarités entre communes ;

conscientes des objectifs de la Nouvelle Charte de Leipzig et particulièrement la promotion des dimensions juste, verte et productive ainsi que la digitalisation comme dimension transversale du développement durable de la ville ;

conscientes des principes de la Nouvelle Charte de Leipzig dont le développement de la ville orienté vers le bien commun, l'approche intégrée, la participation des citoyens et la co-crédation, la gouvernance multi-niveaux et l'approche axée sur le lieu ;

ont convenu ce qui suit :

Article 1^{er} – Objet

La présente convention a pour objet d'assurer le fonctionnement et la mise en œuvre de la « Cellule nationale d'Information pour la Politique Urbaine », ci-après dénommée « CIPU ».

Article 2 – Objectifs et missions de la CIPU

(1) La CIPU constitue une plateforme multi-niveaux dont les objectifs sont de promouvoir et faciliter la coopération et l'échange d'expériences, le transfert de savoir-faire ainsi que l'information, la sensibilisation et la communication dans le domaine de la politique urbaine au Luxembourg.

(2) La CIPU a pour missions de :

- faciliter la coopération et l'échange d'expériences entre les acteurs de la politique urbaine au Luxembourg et avec ceux du niveau européen ;
- conseiller les partenaires dans le cadre d'appels à projets des programmes européens dédiés à la politique urbaine ;
- rechercher, mettre à disposition et transférer du savoir-faire relatif à la politique urbaine ;
- identifier les besoins et bonnes pratiques des acteurs de la politique urbaine au Luxembourg et en favoriser la prise en considération accrue à tous les niveaux administratifs ;
- informer et sensibiliser les acteurs de la politique urbaine au Luxembourg des programmes, projets, initiatives et manifestations européens dédiés à la politique urbaine ;
- diffuser des informations relatives à la politique urbaine par le biais de différentes voies de communication ;

- entretenir, alimenter et promouvoir le site internet et le blog de la CIPU ;
- profiter des manifestations nationales et européennes pertinentes afin de mettre en réseau les partenaires de la CIPU ;
- assurer, le cas échéant, les fonctions de point de contact national pour divers programmes européens dédiés à la politique urbaine tels que le programme URBACT et l'Initiative urbaine européenne.

Article 3 – Comité de concertation politique

(1) Les partenaires conviennent de se concerter au sein d'un Comité de concertation politique.

(2) Le Comité de concertation politique est composé des représentants désignés par les partenaires. Chaque partenaire peut désigner un suppléant qui remplace le représentant en cas d'empêchement.

(3) La présidence du comité est assurée par le représentant désigné par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions.

(4) Le Comité de concertation politique se réunit sur convocation de la présidence aussi souvent que la mise en œuvre de la convention l'exige et au moins une fois par an.

(5) Selon les besoins de l'ordre du jour, d'autres acteurs ou experts de la politique urbaine pourront être invités par la présidence à participer aux réunions du Comité de concertation politique, toutefois sans droit de vote.

(6) Le Comité de concertation politique fonctionne comme organe collégial. Les décisions sont prises à l'unanimité des membres.

(7) Le Comité de concertation politique a pour mission d'approuver les projets et propositions de décision lui soumis par le Conseil de gérance technique :

- le projet « programme de travail annuel » ;
- le projet « rapport d'activité annuel » ;
- tout projet « modification ponctuelle du programme de travail annuel » ;
- tout projet de prise de position politique « Conclusions de la CIPU » ;
- toute proposition d'attribution dans le cadre d'un marché public.

(8) Les procédures d'approbation des projets et propositions de décision prévues au paragraphe (7) sont définies à la section 3 de l'Annexe I qui fait partie intégrante de la présente convention.

Article 4 – Conseil de gérance technique

(1) Les partenaires conviennent de se concerter au sein d'un Conseil de gérance technique.

(2) Chaque partenaire désigne deux représentants et deux suppléants au sein du Conseil de gérance technique.

(3) La présidence est assurée par un des membres désignés par le ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions.

(4) Le Conseil de gérance technique se réunit sur convocation de la présidence aussi souvent que la mise en œuvre de la convention l'exige et au moins deux fois par an.

(5) Selon les besoins de l'ordre du jour, d'autres acteurs ou experts de la politique urbaine pourront être invités par la présidence à participer aux réunions du Conseil de gérance technique, toutefois sans droit de vote.

(6) Le Conseil de gérance technique fonctionne comme organe collégial. Les décisions sont prises à l'unanimité des membres.

(7) Le Conseil de gérance technique a pour mission de valider et de soumettre pour approbation définitive au Comité de concertation politique les projets et propositions de décision suivants:

- le projet « programme de travail annuel » ;
- le projet « rapport d'activité annuel » ;
- tout projet « modification ponctuelle du programme de travail annuel » ;
- tout projet de prise de position politique « Conclusions de la CIPU » ;
- toute proposition d'attribution dans le cadre d'un marché public.

(8) Les procédures de validation des projets et propositions de décision prévues au paragraphe (7) sont définies à la section 2 de l'Annexe I qui fait partie intégrante de la présente convention.

(9) Le Conseil de gérance technique veille à une utilisation responsable et rationnelle des ressources mises à disposition de la CIPU par les partenaires. À ces fins, il assure le suivi de la mise en œuvre des tâches confiées au Bureau de la CIPU.

Article 5 – Bureau de la CIPU

(1) La gestion courante est confiée sous forme de mandat au Bureau de la CIPU dont les tâches et fonctions peuvent être confiées à un prestataire externe.

(2) Le Bureau de la CIPU a pour tâches de :

- assurer la gestion courante dans le cadre de la mise en œuvre de la CIPU et adresser un décompte détaillé des frais effectués aux partenaires à la fin de chaque semestre ;
- présenter au début de l'année un projet « programme de travail annuel » sur base des priorités politiques identifiées lors d'une enquête menée auprès des partenaires ;
- élaborer, pour le mois de février de chaque exercice, un projet « rapport d'activité annuel » dont la première partie concerne la gestion administrative ainsi que financière et la deuxième partie concerne les activités et événements accomplis.

(3) Les procédures du mandat confié au Bureau de la CIPU sont définies à la section 1 de l'Annexe I qui fait partie intégrante de la présente convention.

Article 6 - Contribution des partenaires

(1) Le montant global des contributions des partenaires aux frais de la CIPU est plafonné à 655.000,00 € (six cent cinquante-cinq mille euros) TVA incluse pour la durée de la convention telle que définie à l'article 8.

(2) La participation financière annuelle des partenaires, à hauteur de 131.000,00 € (cent trente-et-un mille euros), est ventilée comme suit :

Partenaire	Contribution maximale par an
Département de l'aménagement du territoire du ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire	32.000,00 €
Ministère du Logement	18.000,00 €
Ministère de l'Intérieur	18.000,00 €
Ville de Luxembourg	24.000,00 €
Ville d'Esch-sur-Alzette	18.000,00 €
Ville de Differdange	13.000,00 €
Ville de Dudelange	8.000,00 €
<i>Total</i>	131.000,00 €

(3) Les partenaires s'engagent à prévoir les crédits nécessaires dans leur planification budgétaire dans la limite des crédits disponibles.

Article 7 - Admission de nouveaux partenaires

(1) La présente convention est ouverte à l'adhésion d'autres acteurs de la politique urbaine au Luxembourg comme nouveaux partenaires.

(2) À cette fin, l'acteur intéressé adresse une lettre de motivation au ministre ayant l'Aménagement du territoire dans ses attributions. Le Comité de concertation politique décide des suites à donner à la demande et fixe les modalités de l'admission avec l'acteur intéressé. Les modalités d'admission sont arrêtées dans un avenant à la présente convention à approuver par tous membres du Comité de concertation politique ainsi que par l'acteur intéressé.

Article 8 – Durée et résiliation de la convention

(1) La présente convention produit ses effets à partir du 1^{er} janvier 2022 et prend fin le 31 décembre 2026.

(2) Elle peut être résiliée à tout moment, pour la fin de l'année civile, par chaque partenaire avec un préavis de six mois, notifié par courrier recommandé aux autres partenaires, contenant l'indication des motifs justifiant la résiliation. Dans ce cas, le partenaire désireux de se retirer continuera à assumer sa quote-part dans les frais résultant de l'exécution des contrats de marché public dont l'attribution a été approuvée par le Comité de concertation politique conformément à la procédure

d'approbation définie à l'Annexe I. Seuls les frais engendrés par une procédure d'approbation achevée avant l'envoi du courrier recommandé précité devront être assumés.

Fait à Luxembourg en autant d'exemplaires que de partenaires, le

FEUILLE DE SIGNATURE

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette:



Georges MISCHO
Bourgmestre



Martin KOX
Échevin



André ZWALLY
Échevin



Pierre-Marc KNAFF
Échevin



Christian WEIS
Échevin

FEUILLE DE SIGNATURE

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette:



Georges MISCHO
Bourgmestre



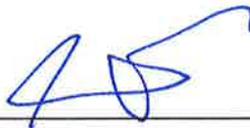
Martin KOX
Échevin



André ZWALLY
Échevin



Pierre-Marc KNAFF
Échevin



Christian WEIS
Échevin

FEUILLE DE SIGNATURE

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette:



Georges MISCHO
Bourgmestre



Martin KOX
Échevin



André ZWALLY
Échevin



Pierre-Marc KNAFF
Échevin



Christian WEIS
Échevin

FEUILLE DE SIGNATURE

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette:



Georges MISCHO
Bourgmestre



Martin KOX
Échevin



André ZWALLY
Échevin



Pierre-Marc KNAFF
Échevin



Christian WEIS
Échevin

FEUILLE DE SIGNATURE

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette:



Georges MISCHO
Bourgmestre



Martin KOX
Échevin



André ZWALLY
Échevin



Pierre-Marc KNAFF
Échevin



Christian WEIS
Échevin

FEUILLE DE SIGNATURE

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette:



Georges MISCHO
Bourgmestre



Martin KOX
Échevin



André ZWALLY
Échevin



Pierre-Marc KNAFF
Échevin



Christian WEIS
Échevin

FEUILLE DE SIGNATURE

Pour la Ville d'Esch-sur-Alzette:



Georges MISCHO
Bourgmestre



Martin KOX
Échevin



André ZWALLY
Échevin



Pierre-Marc KNAFF
Échevin



Christian WEIS
Échevin

Pas de documents associés à ce point



Ville d'Esch-sur-Alzette

QUESTIONS DE PERSONNEL (séance publique)

A) Création de postes

1) Etablissement des Bains du Parc

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 4 janvier 2022 qui préconise la création d'un poste d'instructeur de natation dans le statut du salarié (carrière H3 de la CCT Sud).

Ci-dessous la description des tâches de l'instructeur de natation :

- Surveillance des bassins de natation.
- Maintien de l'ordre dans l'enceinte de la piscine.
- Surveillance du toboggan.
- Surveillance générale pendant les leçons de natation des élèves de l'enseignement fondamental.
- Analyse de l'eau et maintenance technique.
- Travaux de désinfection et de nettoyage.
- Petites réparations.
- Animations.
- Cours de natation et de gymnastique aquatique.
- Responsable du secteur wellness.
- Exécution de tous travaux imprévisibles à l'heure actuelle, incombant normalement à un instructeur de natation.

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

2) Service des Sports, Centre omnisports

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 17 février 2022 qui préconise la création d'un poste d'agent polyvalent dans le statut du salarié (carrière A3 de la CCT Sud).

Ci-dessous la description des tâches du surveillant :

- Travaux de surveillance.
- Ouverture et fermeture du hall.
- Manutention et maintenance de toutes les installations techniques et des appareils de sport.
- Travaux de réfection et d'entretien.
- Application à l'égard de tiers du règlement communal interne concernant l'utilisation du centre sportif.
- Exécution de tous les travaux imprévisibles à l'heure actuelle mais incombant normalement à un ouvrier affecté auprès d'un centre omnisports.

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

3) Service Jeunesse

Création sous le régime du salarié d'un poste d'éducateur gradué (carrière C6 de la CCT SAS).

Rapport de Madame le responsable du service structures et organisation du 17 février 2022.

Ci-dessous la description des tâches du nouveau titulaire :

- Assistance et conseil au responsable du Service de la Jeunesse dans le cadre du plan communal jeunesse ;
- Organisation d'activités destinées aux jeunes ;

- Tâches administratives en rapport avec la Commission Jeunesse ;
- Assistance au niveau de l'organisation et le suivi des projets de la Commission de la Jeunesse ;
- Promouvoir et évaluer les actions et la politique « jeunesse » de la commune ;
- Développer et coordonner des partenariats.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Détenteur d'un bachelors en sciences sociales et éducatives
- Etre capable de travailler de manière autonome, mais également en équipe
- Aisance relationnelle et empathie, tout en étant capable d'avoir le recul nécessaire
- Flexibilité au niveau du temps de travail
- Poste à temps plein

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Par voie de conséquence, le poste d'éducateur gradué dans le statut du fonctionnaire sera supprimé dès lors qu'il ne sera plus occupé.

4) **Foyer de Nuit AbriSud**

- 1) Création sous le régime du salarié d'un poste d'éducateur gradué (carrière C6 de la CCT SAS).

Rapport de Madame le responsable du service structures et organisation du 17 février 2022.

Ci-dessous la description des tâches du nouveau titulaire :

- Accueil, information et orientation du bénéficiaire
- Elaboration d'un diagnostic psychosocial
- Accompagnement social et/ou éducatif dans le cadre de l'aide à la personne
- Développement et animation de partenariats
- Médiation auprès d'autres organismes
- Accompagnement de groupes dans le cadre de projets collectifs
- Application et respect de la législation luxembourgeoise
- Participation aux réunions de service
- Gestion journalière du Foyer de Nuit (et de la Maison Michels)
- Organisation d'activités éducatives, culturelles, ludiques et sportives afin de mobiliser les ressources de la personne
- Médiation des relations avec la famille
- Aide à la gestion financière
- Communication avec les autorités publiques
- Acheminement de médicaments
- Acheminement du courrier et des documents administratifs

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Détenteur d'un bachelors en sciences sociales et éducatives
- Etre capable de travailler de manière autonome, mais également en équipe
- Aisance relationnelle et empathie, tout en étant capable d'avoir le recul nécessaire
- Etre digne de confiance, garant de l'anonymat, transparent et soucieux de la protection des données
- Sens de l'initiative et priorisation des urgences
- Faire preuve de tolérance par rapport à tout mode de vie ou toute échelle de valeurs
- Flexibilité au niveau du temps de travail
- Poste à temps plein

2) Création sous le régime du salarié d'un poste d'éducateur diplômé (carrière C4 de la CCT SAS).

Rapport de Madame le responsable du service structures et organisation du 17 février 2022.

Ci-dessous la description des tâches du nouveau titulaire :

- Assistance dans la recherche d'un logement
- Accompagnement et guidance du bénéficiaire
- Accueil et tutorat des stagiaires éducateur diplômé
- Gestion journalière du Foyer de Nuit
- Participation aux réunions de service
- Animation et mise en œuvre des activités de loisirs
- Organisation et encadrement des activités de sport
- Aide à la prise de médicaments
- Aide à la gestion financière
- Assurance de la sécurité du bénéficiaire
- Traitement de l'information (e-mails, appels téléphoniques, répondeur, journal de bord)

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Détenteur d'un diplôme d'éducateur diplômé
- Etre capable de travailler de manière autonome, mais également en équipe
- Aisance relationnelle et empathie, tout en étant capable d'avoir le recul nécessaire
- Etre digne de confiance, garant de l'anonymat, transparent et soucieux de la protection des données
- Sens de l'initiative et priorisation des urgences
- Faire preuve de tolérance par rapport à tout mode de vie ou toute échelle de valeurs
- Flexibilité au niveau du temps de travail

5) **Foyer de Nuit AbriSud, service Streetwork**

Création sous le régime du salarié d'un poste d'éducateur gradué (carrière C6 de la CCT SAS).

Rapport de Madame le responsable du service structures et organisation du 18 février 2022.

Ci-dessous la description des tâches du nouveau titulaire :

- Présence sur le terrain : travail de contact et interventions en des lieux chauds (rue, parcs, places, gares, forêts et bâtiments abandonnés)
- Assistance individuelle et soutien sur le long terme : établir le contact et entretenir la relation, redonner de la confiance, fournir une aide à caractère bas seuil, dispenser des soins primaires (distribution de repas et boissons, de couvertures), intervention de crise et déescalation, informer sur les services d'aide et les soutiens financiers envisageables, conseiller sur le logement, la formation, la recherche d'emploi, etc. diriger la personne vers les organismes de services sociaux compétents et l'assister dans la prise de contact, être le garant de l'intérêt du client, réduire ou éviter les discriminations et exclusions;
- Coopération et entretien du réseau social : communiquer sur les offres du service Streetwork, continuer le projet ASUP (action sociale urbaine de proximité), visiter régulièrement les installations sociales de la Ville, collaboration avec les services publics et associations divers, thématiser les problèmes, difficultés, soucis ou observations sur le terrain, échange avec les responsables du Foyer de Nuit, le responsable de la coordination sociale, les collaborateurs du service Jeunesse et Interactions;
- Tâches administratives et organisationnelles : mettre en place, contrôler et faire évoluer le projet Streetwork, compte-rendu sur le travail journalier, entretiens hebdomadaires avec l'équipe, courrier, rapport annuel, mapping, dossier client, statistiques;
- Travail en groupe : activités pédagogiques, planifier et gérer des projets, collaborer avec le projet « Street-football » ;

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Détenteur d'un bachelor en sciences sociales et éducatives

- Etre capable de travailler de manière autonome, mais également en équipe
- Aisance relationnelle et empathie, tout en étant capable d'avoir le recul nécessaire
- Etre digne de confiance, garant de l'anonymat, transparent et soucieux de la protection des données
- Sens de l'initiative et priorisation des urgences
- Faire preuve de tolérance par rapport à tout mode de vie ou toute échelle de valeurs
- Flexibilité au niveau du temps de travail
- Poste à temps plein

Par voie de conséquence, le poste d'auxiliaire de vie à mi-temps appartenant à la carrière C3 de la convention collective de travail SAS sera supprimé.

6) Département des Travaux Municipaux, Division de l'Architecture:

Création d'un poste d'architecte dans le statut de l'employé communal (groupe d'indemnité A1, sous-groupe scientifique & technique).

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 10 février 2022.

Ci-dessous la description des tâches du nouveau titulaire :

- Elaboration et réalisation de divers projets de la Ville
- Contrôle de la qualité des travaux de la division de l'Architecture
- Esquisses et avant-projets sommaires de divers projets de la Ville
- Contrôle et suivi des différentes bureaux d'études
- Elaboration et coordination de divers dossiers à présenter au collège échevinal respectivement au conseil communal

Ces tâches ne sont pas exhaustives et pourront évoluer en fonction des besoins du service.

Le profil souhaité est défini comme suit :

- Titulaire d'un diplôme d'architecte délivré par une université ou une école d'enseignement supérieur à caractère universitaire après un cycle d'études unique et complet sur place d'une durée de quatre années au moins (niveau master)
- Connaissance des langues française, luxembourgeoise, allemande et anglaise
- Flexibilité, fiabilité et motivation
- Savoir travailler en équipe
- Une expérience de minimum 5 années dans le domaine est requise
- Une expérience dans la planification et la réception des installations techniques constitue un avantage.

Suppression par voie de conséquence du poste d'ingénieur technicien dans le statut du fonctionnaire (groupe de traitement A2, sous-groupe scientifique & technique)

7) Régie des Services d'Approvisionnement, service électrique :

Création d'un poste de fonctionnaire appartenant à la catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières (artisan).

Rapport de Madame le chef de service du service structures et organisation du 21 février 2022.

Ci-dessous la description des tâches du nouveau titulaire :

- Montage, extension, transformation et entretien du réseau basse tension câblé et aérien
- Raccordement des particuliers et des chantiers au réseau basse tension
- Raccordement des festivités
- Coupure d'office de compteur
- Dépannage

Suppression par voie de conséquence d'un poste de fonctionnaire appartenant à la catégorie de traitement D, groupe de traitement D1, sous-groupe à attributions particulières, dès lors qu'il ne sera plus occupé par le titulaire actuel.

B) Décision de classement

A appliquer au chargé de communication engagé auprès du service Relations Publiques

Décision de classement à appliquer à l'égard du chargé de communication (employé communal dans le groupe d'indemnité B1, engagé par le conseil communal du 28 janvier 2022 auprès du Service relations Publiques).

En application de l'article 19 du règlement grand-ducal du 28 juillet 2017 qui stipule que le conseil communal, sous l'approbation du ministère de tutelle, peut prendre une décision de classement qui peut déroger au déroulement des carrières prévues par le présent règlement ainsi qu'aux règles relatives à la détermination de l'indemnité de l'employé lorsque l'agent peut se prévaloir d'une expérience étendue dans le secteur privé ou lorsqu'il dispose de qualifications particulières requises pour l'emploi déclaré vacant.

La candidate retenue a travaillé pendant 12 ans au sein de la rédaction du Luxemburger Wort en charge de la circonscription sud et ensuite en tant que chargée de communication auprès de l'OAI ce qui peut apporter une réelle plus-value pour le poste de chargé de communication.

Un projet de classement est annexé à la présente.

C) Réductions du service provisoire

- 1) Réduction de la durée du stage de 12 mois de Monsieur Daniel Lang, né le 3 février 1993, nommé provisoirement dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1 (professeur de musique) avec effet au 1^{er} avril 2021.

Auparavant l'intéressé a été occupé à des taux d'occupation variables comme chargé de cours auprès du Conservatoire de la Ville de Luxembourg pendant les périodes allant du 20.09.2012 jusqu'au 15.07.2013, puis du 16.03.2015 jusqu'au 15.07.2015, puis du 25.09.2015 jusqu'au 17.11.2015 et auprès de l'administration communale de Pétange pendant les périodes allant du 25.04.2014 jusqu'au 15.07.2016, puis du 01.09.2016 jusqu'au 31.08.2018 et auprès du Conservatoire de musique de l'administration communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette pendant la période allant du 01.10.2016 jusqu'au 31.03.2021 (soit 56 mois équivalent temps plein x ¼).

L'intéressé peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'il est appelé à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 3 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

- 2) Réduction de la durée du stage de 12 mois de Monsieur Mirza Sahman, né le 11 novembre 1985, nommé provisoirement dans la catégorie de traitement A, groupe de traitement A1, sous-groupe scientifique et technique, avec effet au 1^{er} février 2022.

Auparavant l'intéressé a été occupé comme architecte auprès de Société Nationale d'Habitation à Bon Marché pendant la période allant du 01.01.2018 jusqu'au 31.01.2022 (soit 49 mois x ¼). L'intéressé peut se prévaloir d'une expérience professionnelle à plein temps dans un domaine qui concerne spécialement la fonction ou l'emploi qu'il est appelé à occuper auprès de la Ville.

Application de l'article 3 du règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat.

D) Prime d'astreinte

Allocation avec effet au 1^{er} février 2022 d'une prime d'astreinte fixe à Monsieur Jean Feiereisen, né le 25 janvier 1974, agent polyvalent affecté au service des sports, Centre sportif Henri Schmitz. L'intéressé y est occupé moyennant un degré d'occupation de 40/40ièmes. La prime d'astreinte prémentionnée est fixée à 22 points indiciaires.

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2022
Service du personnel

Pas de documents associés à ce point



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2022

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 4 mars 2022 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Avenant au contrat de bail entre la Ville et CGDIS

Suite à l'achèvement des travaux d'aménagement au niveau du grenier de l'immeuble sis L-4238 Esch-sur-Alzette, 16, rue Léon Metz, d'une surface supplémentaire mise à disposition de 65m², le loyer mensuel est adapté comme stipulé au contrat de bail signé entre les parties le 22 janvier 2021.

Les locaux, d'une surface globale de 265m², sont mis à disposition du locataire CGDIS pour un loyer mensuel de 4.770.- € (indice de référence octobre 2020), charges exclues, à partir du 1^{er} mars 2022.

Hormis l'augmentation de la surface mise à disposition et du montant du loyer mensuel, l'ensemble du contrat de bail du 22 janvier 2021 reste d'application.

Veillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2022

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Concerne : ordre du jour du Conseil Communal du 4 mars 2022 - Transactions immobilières

Par la présente, je vous sou mets le point suivant à mettre à l'ordre du jour du prochain Conseil Communal.

Intégration de plusieurs parcelles dans le Domaine Public Communal

La Ville intègre les parcelles inscrites au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section C d'Esch-Sud :

- N° cadastral 616/5145, place voirie, au lieu-dit « Rue des Sports », d'une contenance de 04a 02ca ;
- N° cadastral 1737/4907, place voirie, au lieu-dit « Burgronn », d'une contenance de 03a 44ca ;
- N° cadastral 1737/4898, place voirie, au lieu-dit « Kleesgrëndchen », d'une contenance de 01a 33ca ;
- N° cadastral 1733/4941, rue, au lieu-dit « Kleesgrëndchen », d'une contenance de 09a 71ca ;

et la parcelle inscrite au cadastre dans la commune d'Esch-sur-Alzette, section B de Lallange :

- N° cadastral 20/3605, place voirie, au lieu-dit « Boulevard Hubert Clément », d'une contenance de 84a 54ca ;

du Domaine Privé de la Ville dans le Domaine Public Communal. Cette intégration se fait pour régulariser la situation existante, les parcelles font partie de la voirie publique de longue date.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de mes meilleurs sentiments.

Lucien Malano
Ingénieur-Directeur



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 23 février 2022

**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis estimatif d'un montant de **120 000 €** concernant le projet « **Logements d'urgence, Résidence 9 Cité de l'Espérance – Travaux d'aménagement et mise en conformité** ».

Le crédit afférent est à inscrire à l'article **4/265/221322/22082** du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

Veillez trouver en annexe le devis et les explications afférentes.

Luc Everling,

Architecte-Directeur



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 23 Février 2022

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Objet : Logements d'urgence, Résidence 9 Cité de l'Espérance

Concerne : Travaux d'aménagement et de mise en conformité de logements d'urgence

Article : 4/265/221322/22082

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins,

Veillez trouver ci-dessous le devis estimatif du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre au Conseil Communal.

Le Fonds du Logement cède gratuitement et pour une durée d'un an, une résidence sise 9 Cité de l'Espérance, actuellement inoccupée, pour l'aménagement de logements d'urgence dans 4 appartements, compte tenu du niveau élevé d'occupation dans les structures d'hébergement touristique durant l'année culturelle.

Etant donné que cette résidence n'a pas été mise en conformité ces dernières années, la Ville souhaite procéder aux travaux minimum nécessaires à l'occupation éventuelle et temporaire de ces logements.

	Désignation des travaux	Montant hors tva
1	Contrôle, conformité et mise en service chauffage	11 000,00 €
2	Mise en conformité conduite gaz « demande compteur gaz »	5 000,00 €
3	Mise en service et remise en état installation sanitaire	10 000,00 €
4	Pose et mise en service de 15 détecteurs incendie	3 500,00 €
5	Contrôle et travaux d'électricité	3 500,00 €
6	Remise en état électricité générale : plafonniers - prises - interrupteurs - Eclairage secours	15 000,00 €
7	Fourniture et pose de 5 portes coupe-feu	8 800,00 €
8	Mise en conformité désenfumage (Exutoire fumée et fermeture coupe-feu)	6 100,00 €
9	Fourniture et pose extincteurs	1 200,00 €
10	Travaux de peinture	12 000,00 €
11	Fourniture et pose de 4 cuisines	20 000,00 €
12	Fourniture et pose cylindres portes	4 000,00 €
	Prix total hors TVA	100 100,00 €
	TVA - 17%	17 017,00 €
	Prix TTC	117 117,00 €
	Total TTC arrondi à voter :	120 000,00 €

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins, l'expression de nos sentiments distingués.

Rebecca Fagot

Ingénieur



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2022

**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Objet : Crédit spécial - Immeuble cité de l'Espérance, 9 - logements d'urgence - mise en conformité

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un crédit spécial de **120 000 €** concernant la mise en conformité des logements d'urgence de l'immeuble cité de l'Espérance, 9.

Le crédit devra être inscrit à l'article **4/265/221322/22082** du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

Il sera couvert par une diminution équivalente des crédits 2022 à l'article **4/612/221200/22023**

Projet Nonnewisen - taxe de compensation écologique.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Joe Barthel

MODIFICATION BUDGETAIRE EXTRAORDINAIRE - CREDIT SPECIAL 2022

02-03-2022 01 CS - EXERCICE 2022

Article à augmenter	Libellé	Crédit actuel	Augmentation	Nouveau crédit	Article à diminuer	Libellé	Crédit actuel	Diminution	Nouveau crédit
4/265/221322/22082	Immeuble cité de l'Espérance, 9 - logements d'urgence - mise en conformité	0,00 €	120 000 €	120 000 €	4/612/221200/22023	Projet Nonnewisen - taxe de compensation écologique	250 000 €	120 000 €	130 000 €



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 25 février 2022

**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis d'un montant de **195 000 €** concernant le projet **«Immeuble rue du Brill, 24 - local commercial - aménagement »**.

Le crédit afférent est à inscrire à l'article **4/612/221312/22083** du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

Veillez trouver en annexe le devis et les explications afférentes.

Luc Everling,

Architecte-Directeur



Esch-sur-Alzette, le 24 février 2022

Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Échevins

Concerne : Immeuble rue du Brill, 24
local commercial - aménagement

Objet : Devis à voter

Article : 4/612/221312/22083



Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins,

Veillez trouver ci-dessous le devis du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre au conseil communal.

Le présent devis comprend les frais d'aménagement du local au rez-de-chaussée de l'immeuble mentionné dans le but d'y installer les ateliers organisés par l'Université du Luxembourg.

	Désignation des travaux	montant hors tva
1	Installation électrique	25 000,00 €
2	Installation sanitaire et de chauffage	45 000,00 €
3	Enduits intérieurs	15 000,00 €
4	Revêtement de sol	30 000,00 €
5	Menuiserie intérieure	28 000,00 €
6	Travaux de peinture	23 000,00 €
	Prix total hors TVA	166 000,00 €
	TVA - 17%	28 220,00 €
	Prix TTC	194 220,00 €
	Total arrondi à voter :	195 000,00 €

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Lukas
Architecte

Ville d'Esch-sur-Alzette

Boîte Postale 145 - L-4002 - Esch-sur-Alzette
Tél +352 2754 1

www.esch.lu

Fabrice SCHUMACHER

Travaux Municipaux - Administration de l'Architecte - Division de
l'Architecture - Etudes et Projets
Tél. +352 2754 3770
fabrice.schumacher@villeesch.lu

page 1/1



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 22 février 2022

**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis complémentaire d'un montant de **12 500 000 €** concernant le projet « Ecole et maison relais Wobrecken - construction » .

Le devis initial de 38 500 000 € a été voté en date du 12.01.2018.

Veillez trouver en annexe le devis et les explications afférentes.

Luc Everling,
Architecte-Directeur



Esch-sur-Alzette, le 15 février 2022

Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Objet : Devis complémentaire

Concerne : Ecole et maison relais Wobrecken
Construction

Article : 4/910/221311/10049



Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins,

Veillez trouver ci-dessous le devis estimatif du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre au conseil communal.

Le présent devis couvre l'ensemble des frais supplémentaires connus à ce jour. Ce coût supplémentaire est dû au fait que la quantité des terres polluées a largement excédée les quantités prévues par les bureaux d'études, à diverses modifications tel que l'intégration du transformateur du quartier dans l'immeuble de l'école (local en sous-sol supplémentaire) et, principalement, à la situation globale sur le marché de la construction qui entraîne des hausses de prix très conséquentes au niveau de l'approvisionnement en matériaux.

	Désignation des travaux	montants
	Devis initial :	
1	Partie architecte	12.815.600,00 €
2	Partie génie civil	7.460.000,00 €
3	Partie génie technique	6.024.000,00 €
4	Partie aménagements extérieurs	1.516.950,00 €
5	Frais et honoraires	5.006.979,00 €
	Compléments :	
6	Partie architecte	440.498,40 €
7	Partie génie civil	4.146.308,74 €
8	Partie génie technique	600.765,41 €
9	Partie aménagements extérieurs	886.887,28 €
10	Avenants divers	2.816.939,65 €
	Frais et honoraires	1.600.451,91 €
	Total coût des travaux, hors TVA	43.315.380,39 €
	TVA (17%)	7.363.614,67 €
	Prix total, TTC	50.678.995,05 €
	Montant déjà voté :	38.500.000,00 €
	Montant restant à voter :	12.178.995,05 €
	Total ttc arrondi à voter :	12.500.000,00 €

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Lukas
Architecte

Ville d'Esch-sur-Alzette

Boîte Postale 145 - L-4002 - Esch-sur-Alzette
Tél. (+352) 2754 7777

www.esch.lu

Marc LUKAS

Travaux Municipaux - Administration de l'Architecte - Division de l'Architecture

Tél. +352 2754 3621 - Fax : +352 54 73 83 655
marc.lukas@villeesch.lu

page 1/1



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 22 février 2022

**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis complémentaire d'un montant de **1 760 000 €** concernant le projet « Immeuble rue P. Claude, 9 (anc. Ariston) - rénovation » .

Le devis initial de 14 000 000 € a été voté en date du 31.01.2020.

Veuillez trouver en annexe le devis et les explications afférentes.

Luc Everling,
Architecte-Directeur



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 11 février 2022



Au Collège des Bourgmestre et Echevins

Objet : Devis complémentaire
 Concerne : Ariston
 Article : 4/832/221311/20039

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins,

Veillez trouver ci-dessous le devis estimatif du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre au conseil communal.

Le présent devis couvre les coûts supplémentaires pour la rénovation du bâtiment Ariston, sis au 9 rue Pierre Claude, apparus suite à l'augmentation générale des prix de fourniture des matériaux (dû à la pandémie), aux travaux du chauffage urbain, du trafo ainsi qu'aux aménagements extérieurs non compris dans le budget initial.

	Désignation des travaux	montant hors tva
	Devis initial :	11 965 811,97
	Compléments :	
1	Trafo	150 000,00 €
2	Chauffage urbain	100 000,00 €
3	Pompe de relevage	30 000,00 €
4	Travaux de serrurerie	50 000,00 €
5	Installations techniques	300 000,00 €
6	Installation scéniques	80 000,00 €
7	Travaux de menuiserie	300 000,00 €
8	Ligne de vie	30 000,00 €
9	Augmentation générale des prix de fourniture des matériaux	100 000,00 €
10	Antennes wifi	40 000,00 €
11	Aménagements extérieurs	100 000,00 €
12	Divers et imprévus	100 000,00 €
13	Honoraires bureau d'études	120 000,00 €

Ville d'Esch-sur-Alzette

Boîte Postale 145 · L-4002 · Esch-sur-Alzette
Tél. (+352) 2754 7777www.esch.lu

Vanessa MANAIA

Travaux Municipaux - Administration de l'Architecte - Division de l'Architecture

Tél. +352 2754 3610 · Fax :
vanessa.manaia@villeesch.lu

Prix total hors TVA	13 465 811,97 €
TVA - 17%	2 289 188,03 €
Prix TTC	15 755 000,00 €
Montant déjà voté :	- 14 000 000,00 €
Montant restant à voter :	1 755 000,00 €
Total ttc arrondi :	1 760 000,00 €

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Madame et Messieurs les échevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Lukas
Architecte





Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2022

Ville d'Esch-sur-Alzette

**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Objet : Crédit supplémentaire - Immeuble rue P. Claude, 9 (anc. Ariston) - rénovation

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Echevins,

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un crédit supplémentaire de **1 760 000 €** concernant la rénovation de l'immeuble rue P. Claude,9 (anc. Ariston).

Le crédit devra être inscrit à l'article **4/832/221311/20039** du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022.

Il sera couvert par une diminution équivalente des crédits 2022 à l'article **4/822/221311/19084**

Centre Omnisports Henri Schmitz - hall 3 - construction.

Veillez agréer, Madame, Messieurs, l'expression de ma parfaite considération.

Joe Barthel

MODIFICATION BUDGETAIRE EXTRAORDINAIRE - CREDIT SUPPLEMENTAIRE 2022

25-08-2020 02 CS - EXERCICE 2020

Article à augmenter	Libellé	Crédit actuel	Augmentation	Nouveau crédit	Article à diminuer	Libellé	Crédit actuel	Diminution	Nouveau crédit
4/832/221311/20039	Immeuble rue P. Claude, 9 (anc. Ariston) - rénovation	6 500 000 €	1 760 000 €	8 260 000 €	4/822/221311/19084	Centre Omnisports Henri Schmitz - hall 3 - construction	15 000 000 €	1 760 000 €	13 240 000 €



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, mardi 22 février 2022

Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis complémentaire d'un montant de **200 000 €** concernant la signalisation lumineuse - feux tricolores et sécurité.

Le devis initial de 250 000 € a été voté en date du 07.12.2018.

Un premier devis complémentaire de 100 000 € a été voté en date du 18.12.2020.



Lucien Malano,
Ingénieur-Directeur



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 09 février 2022

DEVIS

Concerne : Signalisation lumineuse – feux tricolores et sécurité routière
Article 4/622/222100/19001 - Total 200.000.- €

01 - INSTALLATION D'UNE SIGNALISATION LUMINEUSE - PASSAGE A PIETONS (BD PRINCE HENRI / RUE DE L'ALZETTE)

01.01	Fourniture, câblage, installation et mise en service du matériel de visualisation, de commande et de leurs supports.	40.000.-
01.02	Travaux de gros œuvres : Confection des gaines, regards et ancrages – réfection des trottoirs et de la chaussée.	30.000.-
Total TTC:		70.000.-

02 – TRAVAUX GROS ŒUVRE

02.01.	Adaptations du réseau aux installations existantes (raccordement au réseau fibre optique, mise en place de détections de bouchons)	30.000.-
02.02	Adaptations de la géométrie au carrefour bd Prince Henri / Rue Zénon Bernard	30.000.-
Total TTC:		60.000.-

03 – EXTENSION DU POSTE DE COMMANDE

03.01.	Extension du poste de commande et du logiciel pour programmation des installations de la nouvelle génération	25.000.-
--------	--	----------

Total TTC: 25.000.-

04 - Panneaux RTB (sécurité devant les écoles)

04.01.	Remplacement respectivement mise à jour des panneaux RTB (ralentir/merci) devant les écoles	
--------	---	--

Trois installations à 15.000.- TTC

45.000.-

Total TTC: 45.000.-

Total TTC: 200.000.-



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, le 24 février 2022

**Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis complémentaire d'un montant de **45 000 €** concernant le projet «**Immeuble rue L. Pasteur, 21 - transformations au rez-de-chaussée - Coordination des affaires sociales** ».

Le devis initial de 50 000 € a été voté en date du 18.12.2020.

Veillez trouver en annexe le devis et les explications afférentes.

Luc Everling,
Architecte-Directeur



Esch-sur-Alzette, le 24 février 2022

Ville d'Esch-sur-Alzette

Au Collège des Bourgmestre et Échevins



Concerne : Immeuble rue L. Pasteur, 21 - transformations au rez-de-chaussée
Coordination des affaires sociales

Objet : Devis complémentaire

Article : 4/151/221311/21014

Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins,

Veillez trouver ci-dessous le devis complémentaire du projet cité en rubrique, avec prière de le soumettre au conseil communal.

Le présent devis est nécessaire pour migrer système de contrôle accès du « CES » vers « Interflex », et ensuite compléter le contrôle d'accès.

Le cas échéant, le devis est à identifier clairement par une mention du genre « approuvé par le conseil communal dans sa séance du »

	Désignation des travaux	montant hors tva
1	Travaux de gros-œuvre	12 600,00 €
2	Travaux d'installations courant faible	10 600,00 €
3	Travaux de peintures	11 500,00 €
4	Travaux de menuiserie en bois	6 500,00 €
5	Installation Interflex	39 204,20€

	Prix total hors TVA	80 404,20 €
	TVA - 17%	13 668,71 €
	Prix TTC	94 072,91 €
	Montant déjà voté	50 000,00 €
	Total	44 072,91€
	Montant total à voter	45 000,00 €

Veillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les échevins, l'expression de mes sentiments distingués.

Marc Lukas
Architecte

Ville d'Esch-sur-Alzette

Boîte Postale 145 • L-4002 • Esch-sur-Alzette
Tél. +352 2754 1

www.esch.lu

Fabrice SCHUMACHER

Travaux Municipaux - Administration de l'Architecte - Division de
l'Architecture - Etudes et Projets
Tél. +352 2754 3770
fabrice.schumacher@villeesch.lu

page 1/1



Ville d'Esch-sur-Alzette

Esch-sur-Alzette, jeudi 24 février 2022

Au Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette

J'ai l'honneur de vous soumettre en annexe, aux fins de vote par le Conseil Communal, un devis d'un montant de **2 430 000 €** concernant le réaménagement du blvd. G-D Charlotte.

Le crédit afférent est à inscrire sur les articles suivant du budget des dépenses extraordinaires de l'exercice 2022:

1 650 000€ sur l'article 4/520/222100/22303 Bd G.D. Charlotte

(Paix-Luxembourg) - canalisation - renouvellement collecteur EU.

780 000€ sur l'article 4/624/221313/22303 Bd G.D. Charlotte (Paix-Luxembourg) –
voirie – renouvellement

Veuillez trouver en annexe le devis, les explications afférentes et la convention relative au réaménagement des infrastructures.



Lucien Malano,
Ingénieur-Directeur



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH

Réaménagement du blvd G.-D. Charlotte/N4c (av. de la paix - rue Dr. Jean-Pierre Knaff) et aménagement d'une rampe d'accès au nouveau Cactus à Lallange

Dossier d'approbation
30/04/2021



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

Dossier d'approbation
30/04/2021

TOTAL TRAVAUX, HONORAIRES ET TVA :	2.427.194,02 €
ARRONDIS A :	2.430.000,00 €



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

Contenu du dossier

I. Descriptif sommaire du projet	3
I.0 Préambule	4
I.1 Les travaux de surfaces stabilisées et des équipements publics	5
I.1.1 Travaux de surfaces stabilisées (réf. Plans 03/039 IC-P102B, 03/039 IC-P103B, 03/039 IC-P104 et 03/039 IC-P401A)	5
I.1.2 Travaux de canalisations (réf. 03/039 IC-P508A)	6
I.1.3 Eau potable (réf. 03/039 IC-P607A)	7
I.1.4 Sudgaz (réf. 03/039 IC-P607A)	7
I.1.5 Sudstrom (réf. 03/039 IC-P607A)	8
I.1.6 CREOS GAZ (réf. 03/039 IC-P607A)	8
I.1.7 Postes et télécommunication (POST) (réf. 03/039 IC-P607A)	8
I.1.8 Signalisation (feux tricolores) (réf. 03/039 IC-P607A)	9
II. Coûts estimatifs détaillés du projet	10



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

I. Descriptif sommaire du projet



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

I.0 Préambule

Notre bureau d'études a été chargé par l'Administration des Ponts et Chaussées, l'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette ainsi que par la société Immobilière Op der Hart II S.A. d'élaborer le projet routier du réaménagement du boulevard Grande-Duchesse Charlotte/N4c (avenue de la paix - rue Dr. Jean-Pierre Knaff) et l'aménagement d'une rampe d'accès au parking souterrain du nouveau Cactus à Lallange.

Le projet entier du réaménagement du carrefour central [N4/N4c/CR170] à Lallange est réparti en différents lots déphasés dans leur planification et réalisation.

- Court-terme : Réaménagement du boulevard Grande-Duchesse Charlotte/N4c (avenue de la paix - rue Dr. Jean-Pierre Knaff) et aménagement d'une rampe d'accès au parking souterrain du nouveau Cactus.
- Moyen-terme : Réaménagement du carrefour central [N4/N4c/CR170] sans corridor Tram
- Long-terme : Réaménagement du carrefour central [N4/N4c/CR170] avec corridor Tram

La répartition des lots dénommés « court-terme » et « moyen-terme » se fait selon les limites présentées sur le plan IC-P001B.

La répartition des coûts est décrite par le plan IC-P010A.

Le présent dossier comprend uniquement les frais à charge de la Ville d'Esch-sur-Alzette et prévoit les coûts de construction liés aux trottoirs, pistes cyclables et chemins mixtes ainsi qu'au renouvellement des infrastructures non pris en compte par les concessionnaires, Cactus ou l'Administration des Ponts et Chaussées.

Le projet comprend les travaux de surfaces stabilisées (trottoir/piste cyclable) et des équipements publics décrits ci-dessous.

Remarque : Le présent devis est établi sur base des prix unitaires actuels.



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

I.1 Les travaux de surfaces stabilisées et des équipements publics

Le projet « Réaménagement du blvd G.-D. Charlotte/N4c (av. de la paix - rue Dr. Jean-Pierre Knaff) et aménagement d'une rampe d'accès au nouveau Cactus à Lallange » comprend les travaux suivants : référence plans 03/039 IC-P102B, 03/039 IC-P103A, 03/039 IC-P104 et 03/039 IC-P401A :

I.1.1 Travaux de surfaces stabilisées (réf. Plans 03/039 IC-P102B, 03/039 IC-P103A, 03/039 IC-P104 et 03/039 IC-P401A)

- Démolition des trottoirs existants, abattage des arbres (côté sud) et débroussaillage le long du boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- Aménagement d'un trottoir d'une largeur de 1,50m en dalles de béton 30x30x8cm des deux côtés du boulevard sur une longueur de +/- 200m au côté nord et +/-170m au côté sud ; béton de fondation (10cm), couche de base en concassé de carrière 0/45 type 1 ; pavés en granit 20/13/15 comme délimitation
- Aménagement d'une piste cyclable unidirectionnelle d'une largeur de 2,00m parallèle aux trottoirs des deux côtés du boulevard. Couche de roulement en enrobés bitumineux EB 8 R1 (5cm); couche de liaison en enrobés bitumineux EB 16 L (5cm) ; couche de base en 0/45 type 1 , couche de forme en 0/45 type 2; pavés 20/13/15 comme délimitation
- Renouvellement du coffre sur toute la largeur des trottoirs et des pistes cyclables.
- Aménagement des bordures du trottoir à hauteur des passages piétons de sorte à garantir l'accessibilité pour personnes à mobilité réduite. Mise en œuvre du système de guidage pour personnes malvoyantes ou aveugles (Blindenleitsystem).
- Plantation de 20 nouveaux arbres transplantables dans la zone de verdure entre le boulevard Grande-Duchesse Charlotte et la piste cyclable du côté sud. Les plantations seront prévues de manière à donner la possibilité de les relocaliser dès que la construction du tronçon du tram devient imminente.



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

I.1.2 Travaux de canalisations (réf. 03/039 IC-P508A)

- Vu l'impact de la rampe souterraine au parking de Cactus et du futur corridor du tram rapide, le frais de travaux de canalisations, non prévues d'être renouvelées, ne seront pas à charge de la Ville d'Esch-sur-Alzette. La répartition des coûts de canalisations entre les différentes parties est décrite ci-dessous :
- La canalisation d'eaux usées est prévue d'être renouvelée en DN630 PP SN16 entre les regards projetés RU01 et RU04 (+/- 170 m) ainsi qu'entre le regard projeté RU05 et le regard existant n°424702050 (+/- 135 m). Dans le cadre de la construction du mur de soutènement longeant la Cité Salvador Allende au frais de la société Immobilière Op der Hart II S.A., il sera profité de la tranchée afin de renouveler la canalisation d'eaux usées du regard existant n°407002020 jusqu'au regard projeté RU10 (+/- 50 m) en DN200 PP SN16. Les coûts relatifs aux travaux de canalisations seront également à charge de la Ville d'Esch-sur-Alzette.
- La canalisation d'eaux pluviales est prévue d'être renouvelée en DN315 PP SN16 entre les regards projetés RP08 et le regard existant n°424701010 (+/- 130 m). L'ensemble des frais sera porté par la Ville d'Esch-sur-Alzette.
- Les frais de déviation des canalisations d'eaux pluviales et d'eaux usées, devenues nécessaires afin de garantir la construction de la rampe d'accès au parking souterrain du nouvel hypermarché Cactus, seront portés par la société Immobilière Op der Hart II S.A. Ceci concerne la canalisation d'eaux pluviales du regard projeté RP07 jusqu'au regard existant n°407001180 (+/- 100 m) ainsi que la canalisation d'eaux usées du regard RU08 jusqu'au regard RU05 (+/- 200 m). De plus, les raccords au réseau existant provenant des cités adjacents (Salvador Allende et Altena) y sont également inclus.
- Le raccordement des nouveaux siphons ainsi que le renouvellement de la canalisation d'eaux pluviales entre les regards projetés RP11 – RP02 (+/- 50 m) et RP03 - RP05 (+/- 115 m) seront à charge de l'Administration des Ponts et Chaussées. Le renouvellement de la canalisation d'eaux pluviales est devenu nécessaire afin de libérer le futur corridor du tram rapide d'infrastructures souterraines.



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

I.1.3 Eau potable (réf. 03/039 IC-P607A)

- La conduite d'eau DN150 FD sera déviée autour de la rampe d'accès au parking souterrain du nouvel hypermarché Cactus.
- La conduite d'eau traversant le boulevard Grande-Duchesse Charlotte, sera réalisée en DN150 HDPE et protégée par un fourreau en acier.
- La conduite d'eau déviée DN150 FD sera raccordée au réseau existant de la rue de Rotterdam afin de garantir le fonctionnement du réseau en attendant la réalisation du « moyen terme » et sera déjà posée en attente jusqu'à l'endroit du raccord au futur bâtiment de Cactus.
- Les frais relatifs aux travaux de conduite d'eau décrits ci-dessus sont à charge de la société Immobilière Op der Hart II S.A.

I.1.4 Sudgaz (réf. 03/039 IC-P607A)

- La conduite de gaz basse pression DN200 sera déviée autour de la rampe d'accès au parking souterrain du nouvel hypermarché Cactus avec installation d'une nouvelle station de détente sur le côté nord du boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
- La conduite de gaz basse pression DN200 déviée sera raccordée au réseau existant sur le côté nord afin de garantir le fonctionnement du réseau en attendant la réalisation du « moyen terme » et sera déjà posée en attente jusqu'à l'endroit du raccord au futur bâtiment de Cactus.
- Les frais relatifs aux travaux de conduite de gaz décrits ci-dessus sont à charge de la société Immobilière Op der Hart II S.A.



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

I.1.5 Sudstroum (réf. 03/039 IC-P607A)

- Le réseau de Sudstroum sera renouvelé en réalisant un nouveau multitubulaire 4x4 gaines DN125 dans le trottoir du côté nord du boulevard Grande-Duchesse Charlotte
- Le nouveau multitubulaire sera raccordé au réseau existant de la rue de Rotterdam afin de garantir le fonctionnement du réseau en attendant la réalisation du « moyen terme » et sera déjà posé en attente jusqu'à l'endroit du raccord au futur bâtiment de Cactus.
- Les frais relatifs aux travaux du multitubulaire décrits ci-dessus sont à charge de la société Immobilière Op der Hart II S.A.

I.1.6 CREOS GAZ (réf. 03/039 IC-P607A)

- Creos Gaz indique qu'il n'y a pas de renouvellement prévu sur la conduite de gaz haute pression lors du présent projet (court terme)

I.1.7 Postes et télécommunication (POST) (réf. 03/039 IC-P607A)

- Le réseau Post sera dévié en vue de la construction de la rampe d'accès au parking souterrain du nouvel hypermarché Cactus par la mise en place d'un nouveau multitubulaire (12 gaines DN125) resp. 4 gaines DN125 entre le carrefour av. de la Paix/blvd. G.-D. Charlotte et la rue Dr. J.-P. Knaff. Les coûts seront à charge de la société Immobilière Op der Hart II S.A. respectivement de l'Administration des Ponts et Chaussées.
- Le nouveau multitubulaire sera raccordé au réseau existant de la rue de Rotterdam et du carrefour av. de la Paix/blvd. G.-D. Charlotte afin de garantir le fonctionnement du réseau en attendant la réalisation du « moyen terme » et sera déjà posé en attente jusqu'à l'endroit du raccord au futur bâtiment de Cactus.



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

-
- Le déplacement des armoires se fera dès que la déviation du réseau Poste sera terminée. Le réseau existant doit rester fonctionnel jusqu'à ce moment-là.

I.1.8 Signalisation (feux tricolores) (réf. 03/039 IC-P601)

- Un renouvellement du génie civil (socles, gaines, regards) des feux tricolores au carrefour avenue de la Paix/blvd. G.-D. Charlotte est prévu dans le présent dossier d'approbation.
- Au niveau des passages pour piétons, aucun éclairage supplémentaire n'est prévu.



ADMINISTRATION COMMUNALE
DE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE

II. Coûts estimatifs détaillés du projet

TABLE DES MATIERES

3	PART VILLE D'ESCH/ALZETTE - COURT TERME.....	1
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES.....	1
2	TRAVAUX PREPARATOIRES.....	2
3	TRAVAUX DE TERRASSEMENT.....	4
4	SURFACES STABILISEES.....	5
5	TRAVAUX DE CANALISATIONS.....	7
5.1	TRAVAUX DE CANALISATION (COLLECTEUR).....	7
5.1.1	DOCUMENTATION.....	7
5.1.2	TRAVAUX PREPARATOIRES.....	8
5.1.3	TRAVAUX DE CANALISATION.....	9
5.1.4	TRAVAUX DE REFECTION.....	13
5.2	TRAVAUX DE CANALISATION (EAUX PLUVIALES).....	15
5.2.1	DOCUMENTATION.....	15
5.2.2	TRAVAUX PREPARATOIRES.....	16
5.2.3	TRAVAUX DE CANALISATION.....	17
5.2.4	TRAVAUX DE REFECTION.....	20
6	TRAVAUX DE RESEAUX (FEUX TRICOLORES).....	23
7	FINITIONS ET REFECTIONS.....	25
8	TRAVAUX EN REGIE.....	27
9	HORS BORDEREAU ET POUR ARRONDIR	28

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 3		Page 1
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
3	PART VILLE D'ESCH/ALZETTE - COURT TERME				
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				
1	INSTALLATION PROPRE A L'ENTREPRISE; RACCORDEMENTS A PREVOIR PAR L'ENTREPRISE	F.	1	65 000.00	65 000.00
2	SIGNALISATION DE CHANTIER	F.	1	5 000.00	5 000.00
3	REGLEMENTATION DU TRAFIC	F.	1	5 000.00	5 000.00
4	ASSURANCE PROFESSIONNELLE NIVEAU 2	F.	1	2 000.00	2 000.00
5	TRC - ASSURANCES TOUS RISQUES CHANTIER (JUSQU'A LA RECEPTION)	F.	1	3 500.00	3 500.00
6	PLANS "AS BUILT" - RESEAUX	m	950	2.00	1 900.00
7	LEVE TOPOGRAPHIQUE - RESEAUX	m	950	2.00	1 900.00
8	MESURES DE SECURITE ET DE SANTE SUR CHANTIER - CANALISATION ET RESEAUX DIVERS	F.	1	2 000.00	2 000.00
9	MESURES DE SECURITE ET DE SANTE SUR CHANTIER - MESURES SANITAIRES COVID-19	F.	1	10 000.00	10 000.00
10	PLAN PARTICULIER DE SECURITE ET DE SANTE - CANALISATION ET RESEAUX DIVERS	F.	1	2 000.00	2 000.00
11	CLOTURE DE CHANTIER	m1	250	5.00	1 250.00
12	ETAT DES LIEUX	F.	1	19 000.00	19 000.00

	RECAPITULATION				
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES				118 550.00
					=====
	à reporter:				

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 2		Page 2
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1	POSE ET REPLI DE PASSERELLE PIETONNE EN BOIS	pc	15	30.00	450.00
2	POSE ET REPLI DE TOLES EN ACIER POUR LE PASSAGE DE VOITURES POUR ENTREES DE GARAGE	pc	10	50.00	500.00
3	POSE ET REPLI DE TOLES EN ACIER POUR LE PASSAGE DE VEHICULES POUR TRAVERSEES DE ROUTE LARGEUR TRANCHEE COMPRISE ENTRE 1.50 M et 3.00 M	m	95	20.00	1 900.00
4	ABATTAGE D'ARBRES; DIAMETRE DE 10 CM A 20 CM	pc	28	200.00	5 600.00
5	ABATTAGE D'ARBRES; DIAMETRE > 20 CM	pc	28	250.00	7 000.00
6	EXTRACTION DE SOUCHES; DIAMETRE < 30 CM	pc	28	150.00	4 200.00
7	EXTRACTION DE SOUCHES; DIAMETRE > 30 CM	pc	28	150.00	4 200.00
8	DEBROUSSAILLAGE;	m2	1250	5.00	6 250.00
9	DECAPAGE 25 CM ET STOCKAGE DE TERRE ARABLE; EMPRISE DU CHANTIER	m2	1450	2.00	2 900.00
10	EVACUATION DEBLAIS EN EXCES; CLASSE 1 (TERRE ARABLE)	m3	125	10.00	1 250.00
11	PROTECTION DES TRONCS D'ARBRES 2x2 M	pc	14	100.00	1 400.00
12	DEMOLITION MACONNERIE ET BETON NON ARME	m3	13	35.00	455.00
13	DEMOLITION BETON ARME ET STOCKAGE SUR CHANTIER	m3	27	60.00	1 620.00
14	DEMOLITION BETON CONTIGU A UN OUVRAGE	m1	250	30.00	7 500.00
15	DEMOLITION DALLES DE TROTTOIR	m2	75	15.00	1 125.00
16	DEMOLITION SURFACES PAVAGES	m2	8	8.00	64.00
17	DEMOLITION BORDURES AVEC FILES DE PAVES	m	530	3.50	1 855.00
18	DEMOLITION BORDURES	m	120	3.00	360.00
19	DEMOLITION FILES DE PAVES	m	1150	2.00	2 300.00
20	DEMOLITION FILE DE PAVES CONTIGUE A UN OUVRAGE	m1	225	10.00	2 250.00
21	DEMONTAGE DE SIPHONS	pc	4	36.00	144.00
22	DEMONTAGE DE SIPHONS	pc	4	40.00	160.00
23	DEPOSE GRILLES DE SIPHONS	pc	4	15.00	60.00
24	DEPOSE COUVERCLES DE REGARDS	pc	14	20.00	280.00
25	DEPOSE CHAPEAUX HYDRANTS ET VANNES	pc	30	25.00	750.00
26	ENLEVEMENT LAMPADAIRES	pc	2	100.00	200.00
27	ENLEVEMENT SIGNALISATION	pc	23	40.00	920.00
28	ENLEVEMENT DIVERS ARMOIRES	pc	31	50.00	1 550.00
29	ENLEVEMENT BORNES	pc	4	30.00	120.00
30	DECOUPAGE POUR RACCORDS	m1	145	10.00	1 450.00
31	DECAPAGE SEPRE REVETEMENT CHAUSSEE ET TROTTOIR; EPAISSEUR 5-10 CM	m2	2000	3.50	7 000.00
32	PLUS- OU MOINS-VALUE POUR VARIATION DE PROFONDEUR	m2	2000	2.00	4 000.00
33	RACLAGE POUR RACCORDEMENT A LA CHAUSSEE EXISTANTE	m2	240	10.00	2 400.00
34	ENTRE-STOCKAGE DU REVETEMENT POLLUE (PAR HAP ET HC) CHAUSSEE ET TROTTOIR	m3	50	25.00	1 250.00
	à reporter:				73 463.00

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 4		Page 5
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
4	SURFACES STABILISEES				
1	ESSAIS DE PLAQUES	pc	2	300.00	600.00
2	COMPACTAGE TERRAIN AVANT MISE EN PLACE DES REMBLAIS	m2	2400	1.00	2 400.00
3	GEOTEXTILE NON TISSE; APPLICATION : SEPARATION; CLASSE 3, MASSE SURF. TYPIQUE >= 150 G/M2	m2	2770	1.00	2 770.00
4	LAITIER 0/45 H.F. TYPE 1; COUCHE DE BASE	m3	210	45.00	9 450.00
5	CONCASSE DE CARRIERE 0/45 TYPE 1; COUCHE DE BASE	m3	210	40.00	8 400.00
6	CONCASSE DE CARRIERE 0/45 TYPE 2; COUCHE DE FORME	m3	560	38.00	21 280.00
7	EMULSION DE BITUME 2 KG/M2	to	3	650.00	1 950.00
8	SAUPOUDRAGE GRENAILLE 15 KG/M2	to	15	65.00	975.00
9	COUCHE DE LIAISON EN BETON BITUMINEUX (AC); AC16 LHF; EF3; BITUME ROUTIER; TROTTOIR	to	135	80.00	10 800.00
10	COUCHE DE ROULEMENT EN BETON BITUMINEUX (AC); AC8 LHF; EF1; BITUME ROUTIER; TROTTOIR	to	140	100.00	14 000.00
11	SUPPLEMENT POUR MISE EN OEUVRE A LA MAIN (COUCHE DE LIAISON)	m2	225	9.00	2 025.00
12	SUPPLEMENT POUR MISE EN OEUVRE A LA MAIN (COUCHE DE ROULEMENT)	m2	225	9.00	2 025.00
13	COUCHE D'ACCROCHAGE EN EMULSION BITUME; TROTTOIR	m2	1030	1.00	1 030.00
14	JOINTS LONGITUDINAUX ET TRANSVERSAUX; JOINTS COUPES A L'AIDE D'UNE SCIE A DISQUE	m	1200	5.00	6 000.00
15	BANDE COUVRE-JOINT BITUMINEUSE	m1	1200	10.00	12 000.00
16	SUPPLEMENT FRAISAGE MANUEL	m2	120	10.00	1 200.00
17	FILE DE PAVES EN PIERRE NATURELLE - TRACE DROIT; 20/13/15 CM; GRANIT GRISATRE; BRUTE	m	1670	25.00	41 750.00
18	BORDURES EN GRANIT GRISATRE; TRACE DROIT; 100/16/20/30 CM; FINITION BORDURES CHANFREINEES TOUS COTES SCIES ET FACES VUES BOUCHARDEES	m1	50	60.00	3 000.00
19	BORDURES EN GRANIT GRISATRE; TRACE DROIT; 100/16/18/23 CM; FINITION BORDURES CHANFREINEES TOUS COTES SCIES ET FACES VUES BOUCHARDEES	m1	50	45.00	2 250.00
20	BETON POUR FONDATIONS BORDURES; C20/25, CAT. 0	m3	130	150.00	19 500.00
21	DALLES EN BETON PREFABRIQUEES CLASSIQUES (FOURNITURE); 30/30; EPAISSEUR 8 CM; COULEUR GRIS	m2	1250	30.00	37 500.00
22	POSE DALLES EN BETON PREFABRIQUEES; POSE LINEAIRE A JOINTS CROISES; JOINTS EN SABLE DE RHIN 0/2	m2	1250	50.00	62 500.00
23	BETON POUR FONDATIONS PAVES; C12/15, CAT. 0 C1; EPAISSEUR 10 CM	m2	1290	15.00	19 350.00
24	PAVES EN PIERRE NATURELLE (FOURNITURE); GRANIT GRIS; 6/8 CM; BRUTS	m2	20	50.00	1 000.00
25	PAVES EN PIERRE NATURELLE (FOURNITURE); GRANIT GRIS; 4/6 CM; BRUTS	m2	20	50.00	1 000.00
	à reporter:				284 755.00

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5		Page 7
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
	5 TRAVAUX DE CANALISATIONS				
	5.1 TRAVAUX DE CANALISATION (COLLECTEUR)				
	5.1.1 DOCUMENTATION				
1	LEVE TOPOGRAPHIQUE - CANALISATIONS TOUS MATERIAUX	m	365	10.00	3 650.00
2	PLANS "AS BUILT" - CANALISATIONS TOUS MATERIAUX	m	365	10.00	3 650.00

	RECAPITULATION				
	5.1.1 DOCUMENTATION				7 300.00
					=====
	à reporter:				

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.1.2		Page 8
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
5.1.2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1	DECOUPAGE POUR RACCORDS; EPAISSEUR 10-15 CM	m	850	6.00	5 100.00
2	DECAPAGE SEPARÉ REVETEMENT CHAUSSEE ET TROTTOIR; EPAISSEUR 10-15 CM	m2	750	6.00	4 500.00
3	DEMOLITION MACONNERIE ET BETON NON ARME ET STOCKAGE SUR CHANTIER	m3	25	55.00	1 375.00
4	DEMOLITION BETON ARME ET STOCKAGE SUR CHANTIER	m3	30	60.00	1 800.00
5	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DES PRODUITS DE DEMOLITION	m3	55	15.00	825.00
6	DEMONTAGE DE SIPHONS	pc	5	70.00	350.00
7	ENLEVEMENT BORDURES; EN BETON; 300 CM2 < HxL <= 460 CM2	m	100	20.00	2 000.00
8	ENLEVEMENT FILES DE PAVES; EN PIERRE NATURELLE; HxL <= 180 CM2	m	100	30.00	3 000.00
9	INDEMNITE EPUISEMENT DES EAUX NON POLLUEES	F.	1	3 500.00	3 500.00
10	DEVIATION ET EPUISEMENT CANALISATIONS	F.	1	5 000.00	5 000.00

	RECAPITULATION				
5.1.2	TRAVAUX PREPARATOIRES				27 450.00
					=====
	à reporter:				

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.1.3		Page 9
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
5.1.3	TRAVAUX DE CANALISATION				
1	DEBLAI TRANCHEES ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSE 2; PROFONDEUR DE 0 A 4.50 M; TRANCHEES PRINCIPALES	m3	75	12.00	900.00
2	DEBLAI TRANCHEES ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSE 2; PROFONDEUR > 4.50 M; TRANCHEES PRINCIPALES	m3	180	18.00	3 240.00
3	DEBLAI TRANCHEES ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSES 3 A 5; PROFONDEUR DE 0 A 4.50 M; TRANCHEES PRINCIPALES	m3	1200	10.00	12 000.00
4	DEBLAI TRANCHEES ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSES 3 A 5; PROFONDEUR > 4.50 M; TRANCHEES PRINCIPALES	m3	1600	16.00	25 600.00
5	DEBLAI ROCHE DANS TRANCHEE PAR FRAISAGE ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSE 7; PROFONDEUR DE 0 A 4.50 M	m3	180	40.00	7 200.00
6	DEBLAI ROCHE DANS TRANCHEE PAR FRAISAGE ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSE 7; PROFONDEUR > 4.50 M	m3	190	40.00	7 600.00
7	DEBLAI ROCHE DANS TRANCHEE PAR FRAISAGE ET STOCKAGE SUR CHANTIER; GRAVE-LAITIER; PROFONDEUR DE 0 A 3.00 M	m3	250	40.00	10 000.00
8	TERRASSEMENT MANUEL DANS TRANCHEE; CLASSES 3 A 5	m3	200	60.00	12 000.00
9	TERRASSEMENT MANUEL ET FOUILLES DE SONDAGE DANS TRANCHEE; BETON D'ENROBAGE AUTOUR DE RESEAUX EXISTANTS	m3	200	75.00	15 000.00
10	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; CLASSE 2	m3	155	35.00	5 425.00
11	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; CLASSES 3 A 5	m3	3000	30.00	90 000.00
12	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; CLASSE 7	m3	270	35.00	9 450.00
13	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; GRAVE-LAITIER	m3	250	30.00	7 500.00
14	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; BETON D'ENROBAGE AUTOUR DE RESEAUX EXISTANTS	m3	200	28.00	5 600.00
15	GEOTEXTILE NON TISSE; APPLICATION : SEPARATION; CLASSE 3, MASSE SURF. TYPIQUE >= 150 G/M2	m2	2500	1.70	4 250.00
16	MATERIEL DE REMBLAI POUR AMELIORATION DU SOL; PIERRAILLE DE ROCHE 20/40	to	150	32.00	4 800.00
17	MATERIEL DE REMBLAI POUR AMELIORATION DU SOL; PIERRAILLE DE ROCHE 40/60	to	370	34.00	12 580.00
18	REMBLAI TRANCHEES; CONCASSE DE CARRIERE 0/45	to	3600	23.00	82 800.00
19	CONCASSE DE CARRIERE 0/45 TYPE 1; COUCHE DE BASE	m3	365	40.00	14 600.00
20	CONCASSE DE CARRIERE 0/45 TYPE 2; COUCHE DE FORME	m3	150	38.00	5 700.00
21	SAUPOUDRAGE GRENAILLE 15 KG/M2	to	11.5	65.00	747.50
	à reporter:				336 992.50

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.1.3		Page 10
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				336 992.50
22	BETON DE BLOCAGE C12/15 - CAT.0	m3	75	150.00	11 250.00
23	RECHERCHE, PROTECTION ET/OU DEPLACEMENT DE CONDUITES ET CANALISATIONS; LONGEANT LE TRACE	m	350	20.00	7 000.00
24	RECHERCHE, PROTECTION ET/OU DEPLACEMENT DE CONDUITES ET CANALISATIONS; CROISANT LE TRACE	m	250	11.00	2 750.00
25	RECHERCHE , PROTECTION ET/OU DEPLACEMENT DE 1 A 4 CABLES ET GAINES; LONGEANT LE TRACE	m	350	20.00	7 000.00
26	RECHERCHE , PROTECTION ET/OU DEPLACEMENT DE 1 A 4 CABLES ET GAINES; CROISANT LE TRACE	m	250	11.00	2 750.00
27	ETANCONNEMENT ET BLINDAGE - CAISSONS DE BLINDAGE; DIAM. CANALISATION A POSER : DN <= 1000 MM; PROF. MAX. TRANCHEE DE 3.01 M A 4.00 M; LARGEUR TRANCHEE <= 2.00 M	m2	350	10.00	3 500.00
28	ETANCONNEMENT ET BLINDAGE - CAISSONS DE BLINDAGE; DIAM. CANALISATION A POSER : DN <= 1000 MM; PROF. MAX. TRANCHEE DE 3.01 M A 4.00 M; LARGEUR TRANCHEE DE 2.01 M A 4.00 M	m2	70	10.00	700.00
29	ETANCONNEMENT ET BLINDAGE - BLINDAGE COULISSANT LINEAIRE POUR TRANCHEES; PROF. MAX. TRANCHEE <= 8.00 M; LARGEUR TRANCHEE <= 2.00 M	m2	3300	20.00	66 000.00
30	ETANCONNEMENT ET BLINDAGE - BLINDAGE COULISSANT LINEAIRE POUR REGARDS ET OUVRAGES SPECIAUX; PROF. MAX. TRANCHEE <= 8.00 M; LARGEUR TRANCHEE DE 2.01 M A 4.00 M	m2	550	40.00	22 000.00
31	CONCASSE DE CARRIERE POUR LIT DE POSE ET ENROBAGE DES TUYAUX; CALIBRE 8/16	to	20	55.00	1 100.00
32	CONCASSE DE CARRIERE POUR LIT DE POSE ET ENROBAGE DES TUYAUX; CALIBRE 8/16	to	950	55.00	52 250.00
33	LIT DE POSE OU ENROBAGE DES TUYAUX EN BETON C12/15 - CAT. 0	m3	75	120.00	9 000.00
34	SABLE JAUNE DE POSE ET D'ENROBAGE	m3	15	55.00	825.00
35	TUYAUX EN POLYPROPYLENE, SN16; DIAMETRE DN 200 MM; COULEUR ORANGE BRUN	m1	50	150.00	7 500.00
36	HYDROCURAGE; DIAMETRE DN/OD200	m	50	5.00	250.00
37	INSPECTION DU CANAL PAR CAMERA; DIAMETRE DN/OD200	m	50	4.00	200.00
38	EPREUVE D'ETANCHEITE - CONDUITES GRAVITAIRES; DIAM. CANAL DN/OD200	m	50	4.00	200.00
39	TUYAUX EN POLYPROPYLENE, SN16; DIAMETRE DN 630 MM; COULEUR ORANGE BRUN	m1	315	350.00	110 250.00
40	COUDES EN POLYPROPYLENE, SN16; DIAMETRE DN 630 MM; ANGLE 45 DEGRES; COULEUR ORANGE BRUN	pc	1	600.00	600.00
41	HYDROCURAGE; DIAMETRE DN/OD630	m	315	5.00	1 575.00
42	INSPECTION DU CANAL PAR CAMERA; DIAMETRE DN/OD630	m	315	4.00	1 260.00
	à reporter:				644 952.50

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.1.3		Page 11
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				644 952.50
43	EPREUVE D'ETANCHEITE - CONDUITES GRAVITAIRES; DIAM. CANAL DN/OD630	m	315	4.00	1 260.00
44	EPREUVE D'ETANCHEITE DES REGARDS	pc	10	130.00	1 300.00
45	ASSISE EN SCORIES	to	12	50.00	600.00
46	BETON DE PROPRETE NON ARME C12/15-CAT.0, EPAISSEUR 10 CM	m2	20	20.00	400.00
47	PERCEMENT DE CANALISATION; TUYAU EN BETON NON ARME; POUR PIECE DE SCELLE DN150	pc	6	200.00	1 200.00
48	PERCEMENT DE CANALISATION; TUYAU EN BETON NON ARME; POUR PIECE DE SCELLE DN200	pc	6	250.00	1 500.00
49	RACCORD ET PERCAGE DANS REGARD EXISTANT	m3	3	300.00	900.00
50	FOND DE REGARD PREFABRIQUE EN BETON ARME - DIAMETRE DN 1000 MM; TUYAU ENTRANT BETON ARME DN500MM; TUYAU SORTANT POLYPROPYLENE DN/OD630MM; AVEC CUNETTE PREFABRIQUEE	pc	1	1 000.00	1 000.00
51	FOND DE REGARD PREFABRIQUE EN BETON ARME - DIAMETRE DN 1000 MM; TUYAU ENTRANT POLYPROPYLENE DN/OD630MM; TUYAU SORTANT POLYPROPYLENE DN/OD630MM; AVEC CUNETTE PREFABRIQUEE	pc	5	1 000.00	5 000.00
52	MARGELLES SR-M PREFABRIQUEES EN BETON ARME; DIAMETRE 1000 MM; HAUTEUR 250 MM	pc	1	250.00	250.00
53	MARGELLES SR-M PREFABRIQUEES EN BETON ARME; DIAMETRE 1000 MM; HAUTEUR 500 MM	pc	3	450.00	1 350.00
54	MARGELLES SR-M PREFABRIQUEES EN BETON ARME; DIAMETRE 1000 MM; HAUTEUR 1000 MM	pc	15	650.00	9 750.00
55	CONES EXCENTRIQUES PREFABRIQUES EN BETON ARME, HAUTEUR 600 MM; DIAMETRE 1000/625 MM	pc	6	300.00	1 800.00
56	ANNEAUX DE SURHAUSSEMENT POUR REGARD; DIAMETRE 625 MM; HAUTEUR 40 MM	pc	1	50.00	50.00
57	ANNEAUX DE SURHAUSSEMENT POUR REGARD; DIAMETRE 625 MM; HAUTEUR 60 MM	pc	2	50.00	100.00
58	ANNEAUX DE SURHAUSSEMENT POUR REGARD; DIAMETRE 625 MM; HAUTEUR 80 MM	pc	2	55.00	110.00
59	ANNEAUX DE SURHAUSSEMENT POUR REGARD; DIAMETRE 625 MM; HAUTEUR 100 MM	pc	4	60.00	240.00
60	COUVERCLE CLASSE D400, LW600 MM; SANS ORIFICES D'AERATION; AVEC JOINT AMORTISSEUR; CADRE ROND A INTEGRER DANS REVETEMENT ASPHALTIQUE	pc	6	350.00	2 100.00

	à reporter:				

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.1.3		Page 12
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
	RECAPITULATION				
5.1.3	TRAVAUX DE CANALISATION				673 862.50 =====
		à reporter:			

08/523 doc004-v2 d001 19/04/2021 18:46:23 natmul ec391

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.1.4		Page 13
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
5.1.4	TRAVAUX DE REFECTION				
1	MISE A NIVEAU ULTERIEURE PAR COLMATAGE AU BETON ASPHALTIQUE COUVERCLES DE REGARDS RONDS	pc	6	200.00	1 200.00
2	REFECTION PROVISOIRE COUCHE DE LIAISON 0/16 (EF3)	m2	770	35.00	26 950.00

	RECAPITULATION				
5.1.4	TRAVAUX DE REFECTION				28 150.00
					=====
	à reporter:				

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.2		Page 15
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
	5.2 TRAVAUX DE CANALISATION (EAUX PLUVIALES)				
	5.2.1 DOCUMENTATION				
1	LEVE TOPOGRAPHIQUE - CANALISATIONS TOUS MATERIAUX	m	130	10.00	1 300.00
2	PLANS "AS BUILT" - CANALISATIONS TOUS MATERIAUX	m	130	10.00	1 300.00

	RECAPITULATION				
5.2.1 DOCUMENTATION					2 600.00
					=====
	à reporter:				

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.2.2		Page 16
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
5.2.2	TRAVAUX PREPARATOIRES				
1	DECOUPAGE POUR RACCORDS; EPAISSEUR 10-15 CM	m	315	6.00	1 890.00
2	DECAPAGE SEPARÉ REVETEMENT CHAUSSEE ET TROTTOIR; EPAISSEUR 10-15 CM	m2	230	6.00	1 380.00
3	DEMOLITION MACONNERIE ET BETON NON ARME ET STOCKAGE SUR CHANTIER	m3	25	55.00	1 375.00
4	DEMOLITION BETON ARME ET STOCKAGE SUR CHANTIER	m3	30	60.00	1 800.00
5	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DES PRODUITS DE DEMOLITION	m3	55	15.00	825.00
6	DEMONTAGE DE SIPHONS	pc	3	70.00	210.00
7	ENLEVEMENT BORDURES; EN BETON; 300 CM2 < HxL <= 460 CM2	m	60	20.00	1 200.00
8	ENLEVEMENT FILES DE PAVES; EN PIERRE NATURELLE; HxL <= 180 CM2	m	60	30.00	1 800.00
9	INDEMNITE EPUISEMENT DES EAUX NON POLLUEES	F.	1	3 500.00	3 500.00
10	DEVIATION ET EPUISEMENT CANALISATIONS	F.	1	3 500.00	3 500.00

	RECAPITULATION				
5.2.2	TRAVAUX PREPARATOIRES				17 480.00
					=====
	à reporter:				

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.2.3		Page 17
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
5.2.3	TRAVAUX DE CANALISATION				
1	DEBLAI TRANCHEES ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSE 2; PROFONDEUR DE 0 A 4.50 M; TRANCHEES PRINCIPALES	m3	80	12.00	960.00
2	DEBLAI TRANCHEES ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSE 2; PROFONDEUR > 4.50 M; TRANCHEES PRINCIPALES	m3	5	18.00	90.00
3	DEBLAI TRANCHEES ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSES 3 A 5; PROFONDEUR DE 0 A 4.50 M; TRANCHEES PRINCIPALES	m3	670	10.00	6 700.00
4	DEBLAI TRANCHEES ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSES 3 A 5; PROFONDEUR > 4.50 M; TRANCHEES PRINCIPALES	m3	35	16.00	560.00
5	DEBLAI ROCHE DANS TRANCHEE PAR FRAISAGE ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSE 7; PROFONDEUR DE 0 A 4.50 M	m3	115	40.00	4 600.00
6	DEBLAI ROCHE DANS TRANCHEE PAR FRAISAGE ET STOCKAGE SUR CHANTIER; CLASSE 7; PROFONDEUR > 4.50 M	m3	7	40.00	280.00
7	DEBLAI ROCHE DANS TRANCHEE PAR FRAISAGE ET STOCKAGE SUR CHANTIER; GRAVE-LAITIER; PROFONDEUR DE 0 A 3.00 M	m3	200	40.00	8 000.00
8	TERRASSEMENT MANUEL DANS TRANCHEE; CLASSES 3 A 5	m3	150	60.00	9 000.00
9	TERRASSEMENT MANUEL ET FOUILLES DE SONDAGE DANS TRANCHEE; BETON D'ENROBAGE AUTOUR DE RESEAUX EXISTANTS	m3	150	75.00	11 250.00
10	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; CLASSE 2	m3	85	35.00	2 975.00
11	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; CLASSES 3 A 5	m3	855	30.00	25 650.00
12	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; CLASSE 7	m3	122	35.00	4 270.00
13	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; GRAVE-LAITIER	m3	200	30.00	6 000.00
14	SUPPLEMENT POUR EVACUATION DEBLAIS DE TRANCHEE EN EXCES; BETON D'ENROBAGE AUTOUR DE RESEAUX EXISTANTS	m3	150	28.00	4 200.00
15	GEOTEXTILE NON TISSE; APPLICATION : SEPARATION; CLASSE 3, MASSE SURF. TYPIQUE >= 150 G/M2	m2	840	1.70	1 428.00
16	MATERIEL DE REMBLAI POUR AMELIORATION DU SOL; PIERRAILLE DE ROCHE 20/40	to	40	32.00	1 280.00
17	MATERIEL DE REMBLAI POUR AMELIORATION DU SOL; PIERRAILLE DE ROCHE 40/60	to	140	34.00	4 760.00
18	REMBLAI TRANCHEES; CONCASSE DE CARRIERE 0/45	to	840	23.00	19 320.00
19	CONCASSE DE CARRIERE 0/45 TYPE 1; COUCHE DE BASE	m3	228	40.00	9 120.00
20	CONCASSE DE CARRIERE 0/45 TYPE 2; COUCHE DE FORME	m3	70	38.00	2 660.00
21	BETON DE BLOCAGE C12/15 - CAT.0	m3	25	150.00	3 750.00
	à reporter:				126 853.00

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.2.3		Page 18
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				126 853.00
22	RECHERCHE, PROTECTION ET/OU DEPLACEMENT DE CONDUITES ET CANALISATIONS; LONGEANT LE TRACE	m	130	20.00	2 600.00
23	RECHERCHE, PROTECTION ET/OU DEPLACEMENT DE CONDUITES ET CANALISATIONS; CROISANT LE TRACE	m	70	11.00	770.00
24	RECHERCHE , PROTECTION ET/OU DEPLACEMENT DE 1 A 4 CABLES ET GAINES; LONGEANT LE TRACE	m	130	20.00	2 600.00
25	RECHERCHE , PROTECTION ET/OU DEPLACEMENT DE 1 A 4 CABLES ET GAINES; CROISANT LE TRACE	m	70	11.00	770.00
26	ETANCONNEMENT ET BLINDAGE - CAISSONS DE BLINDAGE; DIAM. CANALISATION A POSER : DN <= 1000 MM; PROF. MAX. TRANCHEE DE 3.01 M A 4.00 M; LARGEUR TRANCHEE <= 2.00 M	m2	650	10.00	6 500.00
27	ETANCONNEMENT ET BLINDAGE - CAISSONS DE BLINDAGE; DIAM. CANALISATION A POSER : DN <= 1000 MM; PROF. MAX. TRANCHEE DE 3.01 M A 4.00 M; LARGEUR TRANCHEE DE 2.01 M A 4.00 M	m2	75	10.00	750.00
28	ETANCONNEMENT ET BLINDAGE - BLINDAGE COULISSANT LINEAIRE POUR TRANCHEES; PROF. MAX. TRANCHEE <= 8.00 M; LARGEUR TRANCHEE <= 2.00 M	m2	500	20.00	10 000.00
29	ETANCONNEMENT ET BLINDAGE - BLINDAGE COULISSANT LINEAIRE POUR REGARDS ET OUVRAGES SPECIAUX; PROF. MAX. TRANCHEE <= 8.00 M; LARGEUR TRANCHEE DE 2.01 M A 4.00 M	m2	130	40.00	5 200.00
30	CONCASSE DE CARRIERE POUR LIT DE POSE ET ENROBAGE DES TUYAUX; CALIBRE 8/16	to	270	55.00	14 850.00
31	SABLE JAUNE DE POSE ET D'ENROBAGE	m3	15	55.00	825.00
32	TUYAUX EN POLYPROPYLENE, SN16; DIAMETRE DN 400 MM; COULEUR BLEU CLAIR	m1	130	300.00	39 000.00
33	HYDROCURAGE; DIAMETRE DN/OD400	m	130	5.00	650.00
34	INSPECTION DU CANAL PAR CAMERA; DIAMETRE DN/OD400	m	130	4.00	520.00
35	EPREUVE D'ETANCHEITE - CONDUITES GRAVITAIRES; DIAM. CANAL DN/OD400	m	130	4.00	520.00
36	EPREUVE D'ETANCHEITE DES REGARDS	pc	3	130.00	390.00
37	ASSISE EN SCORIES	to	7	50.00	350.00
38	BETON DE PROPRETE NON ARME C12/15-CAT.0, EPAISSEUR 10 CM	m2	10	20.00	200.00
39	PERCEMENT DE CANALISATION; TUYAU EN BETON NON ARME; POUR PIECE DE SCELLE DN150	pc	3	200.00	600.00
40	PERCEMENT DE CANALISATION; TUYAU EN BETON NON ARME; POUR PIECE DE SCELLE DN200	pc	3	250.00	750.00
41	RACCORD ET PERCAGE DANS REGARD EXISTANT	m3	2	300.00	600.00
42	SIPHON DE RECUPERATION AVEC GRILLE	pc	3	400.00	1 200.00
	à reporter:				216 498.00

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 5.2.4		Page 20
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
5.2.4	TRAVAUX DE REFECTION				
1	MISE A NIVEAU ULTERIEURE PAR COLMATAGE AU BETON ASPHALTIQUE COUVERCLES DE REGARDS RONDS	pc	3	200.00	600.00
2	REFECTION PROVISIOIRE COUCHE DE LIAISON 0/16 (EF3)	m2	640	35.00	22 400.00

	RECAPITULATION				
5.2.4	TRAVAUX DE REFECTION				23 000.00
					=====
	à reporter:				

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 6		Page 23
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
6	TRAVAUX DE RESEAUX (FEUX TRICOLORES)				
1	DEBLAI TRANCHEES POUR RESEAUX	m3	665	40.00	26 600.00
2	DEBLAI TRAVERSEE DE CHAUSSEE	m3	105	45.00	4 725.00
3	SUPPLEMENT POUR ROCHE CLASSES 6-7 DANS TRANCHEE	m3	33	30.00	990.00
4	SUPPLEMENT GRAVE-LAITIER DANS TRANCHEE	m3	185	25.00	4 625.00
5	SUPPLEMENT POUR DEGAGEMENT DE CABLE EN SERVICE	m1	570	5.00	2 850.00
6	SUPPLEMENT POUR TRANCHEES LE LONG DE CABLES EN SERVICE	m1	295	2.00	590.00
7	DEPLACEMENT DE 1 A 4 GAINES OU CABLES EXISTANTS	m1	295	6.00	1 770.00
8	SUPPLEMENT TRANCHEE DANS CHAUSSEE + REFECTION PROVISOIRE	m2	65	45.00	2 925.00
9	TERRASSEMENT MANUEL	m3	100	65.00	6 500.00
10	FOUILLES DE SONDAGE	m3	80	100.00	8 000.00
11	SABLE DE POSE ET D'ENROBAGE	m3	105	35.00	3 675.00
12	BETON C12/15, CAT. 0 D'ENROBAGE	m3	26	150.00	3 900.00
13	REMBLAI TRANCHEES; CONCASSE DE CARRIERE 0/45	to	490	18.00	8 820.00
14	REMBLAI TRANCHEES; 0/45 HF	to	325	20.00	6 500.00
15	REFECTION TROTTOIR EN ENROBES	m2	450	40.00	18 000.00
16	REFECTION PROVISOIRE DE LA CHAUSSEE	m2	65	50.00	3 250.00
17	BANDE DE SIGNALISATION - FOURNITURE ET POSE	m1	1025	0.25	256.25
18	RECHERCHES DE CONDUITES; CONDUITE EAU OU GAZ CROISANT LE TRACE	m1	50	11.00	550.00
19	RECHERCHES DE CONDUITES; CONDUITE EAU OU GAZ LONGEANT LE TRACE	m1	360	5.00	1 800.00
20	RECHERCHES DE CONDUITES; CABLES, GAINES CROISANT LE TRACE	m1	90	11.00	990.00
21	RECHERCHES DE CONDUITES; CABLES, GAINES LONGEANT LE TRACE	m1	120	5.00	600.00
22	FOURREAUX EN PE ENROULABLES - FOURNITURE ET POSE; DN 25 MM	m1	30	3.50	105.00
23	FOURREAUX EN PE ENROULABLES - FOURNITURE ET POSE; DN 63/75 MM	m1	1560	3.50	5 460.00
24	FOURREAUX EN PE EN BARRES - FOURNITURE ET POSE; DN 94/110 MM	m1	625	3.50	2 187.50
25	SOCLES COULES SUR PLACE POUR SIGNALISATION TRICOLORE	m3	14	300.00	4 200.00
26	POSE D'ARMOIRE	pc	2	150.00	300.00
27	CHAMBRE DE TIRAGE POUR CABLES; DIM. INT. 400 X 400 X 400 MM, EP. 100 MM	pc	2	650.00	1 300.00
28	CHAMBRE DE TIRAGE POUR CABLES; DIM. INT. 700 X 700 X 1000 MM, EP. 130 MM	pc	9	850.00	7 650.00
29	CHAMBRE DE TIRAGE POUR CABLES; DIM. INT. 1400 X 700 X 1000 MM, EP. 100 MM	pc	1	1 100.00	1 100.00
	à reporter:				130 218.75

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 7		Page 25
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
7	FINITIONS ET REFECTIONS				
1	REFECTION ENTREES : DEBLAIS	m3	50	25.00	1 250.00
2	REMBLAI 0/45 HF	m3	50	42.00	2 100.00
3	ENROBES 0/8	to	20	130.00	2 600.00
4	ENROBES 0/12	to	20	130.00	2 600.00
5	REFECTION SURFACE EN CARRELAGES	m2	25	80.00	2 000.00
6	REFECTION EN PAVES DE RECUPERATION	m2	30	35.00	1 050.00
7	REFECTION BETON TALOCHE	m2	30	30.00	900.00
8	BETON LAVE C30/37 - CAT. 4 LP, 10 CM	m2	20	25.00	500.00
9	DALLES BETON LAVE	m2	20	40.00	800.00
10	REFECTION DALLES DE TROTTOIR TOUT BASALTE	m2	40	35.00	1 400.00
11	REFECTION SURFACE EN CARRELAGES	m2	40	80.00	3 200.00
12	FOURNITURE ET POSE DE DALLAGE EN BETON IDENTIQUE A L'EXISTANT	m2	20	50.00	1 000.00
13	FOURNITURE ET POSE DE PAVES BETON IDENTIQUES A L'EXISTANT	m2	20	50.00	1 000.00
14	FOURNITURE ET POSE DE PAVES EN PIERRE NATURELLE IDENTIQUES A L'EXISTANT	m2	20	100.00	2 000.00
15	FOURNITURE ET POSE DE DALLES EN PIERRE NATURELLE IDENTIQUES A L'EXISTANT	m2	20	100.00	2 000.00
16	FONDATION BETON DRAINANT 10 CM	m2	40	10.00	400.00
17	BETON C12/15 - CAT. 0, 10 CM, POUR DALLAGES	m2	40	10.00	400.00
18.P	LIT DE POSE PAVES				
18.1	POUSSIER 0 / 4 HF + CIMENT 5 CM	m2	80	4.50	360.00
19	LIT DE POSE AU MORTIER	m2	40	4.50	180.00
20.P	MACONNERIE EN BRIQUES DE LAITIER				
20.1	MACONNERIE EN BRIQUES DE LAITIER, EPAISSEUR 17.50 CM	m2	10	200.00	2 000.00
20.2	MACONNERIE EN BRIQUES DE LAITIER, EPAISSEUR 24 CM	m2	10	200.00	2 000.00
21	REFECTION TOUT TYPE DE MUR	m2	30	50.00	1 500.00
22	BADIGEONNAGE A L'EMULSION DE BITUME	m2	30	11.00	330.00
23	ENDUIT TALOCHE	m2	10	31.00	310.00
24	NAPPE DRAINANTE EN PVC STRUCTURE	m2	10	20.00	200.00
25	COFFRAGE ET DECOFFRAGE	m2	30	46.00	1 380.00
26	MISE A NIVEAU COUVERCLE DE REGARD	pc	14	50.00	700.00
27	MISE A NIVEAU VANNE D'ARRET	pc	28	50.00	1 400.00
28	MISE A NIVEAU BOUCHE D'INCENDIE	pc	2	50.00	100.00
29	MISE A NIVEAU GRILLE DE SIPHON	pc	4	50.00	200.00
30	EMBASES POUR SIGNAUX ROUTIERS	pc	23	75.00	1 725.00
31	BETON C30/37 - CAT. 3 POUR FONDATIONS	m3	2	145.00	290.00
32	BETON DE PROPRETE C12/15 - CAT. 0, EPAISSEUR 10 CM	m2	10	15.00	150.00

	à reporter:				

Pos.	Désignations	Unité	Chapitre 8		Page 27
			Quantité	Prix unitaire €	Somme €
	Report:				
8	TRAVAUX EN REGIE				
1	MAIN D'OEUVRE EN REGIE; CHEF D'EQUIPE	h	80	30.00	2 400.00
2	MAIN D'OEUVRE EN REGIE; TERRASSIER / MANOEUVRE	h	80	24.00	1 920.00
3	MAIN D'OEUVRE EN REGIE; MACON	h	80	22.00	1 760.00
4	MACHINES EN REGIE; CAMIONNETTE PTMA < 3,5 TO	h	80	35.00	2 800.00
5	MACHINES EN REGIE; CAMION 10-15 TO	h	70	45.00	3 150.00
6	MACHINES EN REGIE; PELLE MECANIQUE < 1000 L	h	70	55.00	3 850.00
7	MACHINES EN REGIE; CHARGEUR SUR PNEUS < 2000 L	h	70	50.00	3 500.00
8	MACHINES EN REGIE; PLAQUE VIBRANTE	h	50	25.00	1 250.00
9	MACHINES EN REGIE; COMPRESSEUR	h	50	25.00	1 250.00
10	MACHINES EN REGIE; MARTEAU PIC	h	50	20.00	1 000.00
11	MORTIER / MATERIAUX EN REGIE; MORTIER DE CIMENT 1:2	ltr	1000	0.30	300.00
12	MORTIER / MATERIAUX EN REGIE; MORTIER DE CIMENT 1:3	ltr	1000	0.25	250.00
13	MORTIER / MATERIAUX EN REGIE; MORTIER DE CIMENT 1:4	ltr	1000	0.20	200.00
14	MACHINES EN REGIE TRONCONNEUSE CLIPPER	hr	80	25.00	2 000.00
15	MACHINES EN REGIE ROULEAU-VIBREUR	hr	80	50.00	4 000.00
16	MATERIAUX EN REGIE CIMENT PORTLAND	kg	50	0.10	5.00
17	MORTIER / MATERIAUX EN REGIE; MORTIER DE CIMENT 1:2	ltr	50	0.30	15.00
18	MORTIER / MATERIAUX EN REGIE; MORTIER DE CIMENT 1:3	ltr	50	0.25	12.50
19	MORTIER / MATERIAUX EN REGIE; MORTIER DE CIMENT 1:4	ltr	50	0.20	10.00
20	MATERIAUX EN REGIE BETON C12/15 - CAT. 0	m3	40	75.00	3 000.00
21	MATERIAUX EN REGIE BETON C20/25 - CAT. 1	m3	40	75.00	3 000.00
22	MATERIAUX EN REGIE BETON C30/37 - CAT. 3	m3	40	80.00	3 200.00
23	MATERIAUX EN REGIE SABLE DE MOSELLE	m3	40	80.00	3 200.00
24	MATERIAUX EN REGIE BRIQUES DE LAITIER 24 / 11.5 / 7.1	pc	200	0.50	100.00

	RECAPITULATION				
8	TRAVAUX EN REGIE				42 172.50
					=====
	à reporter:				

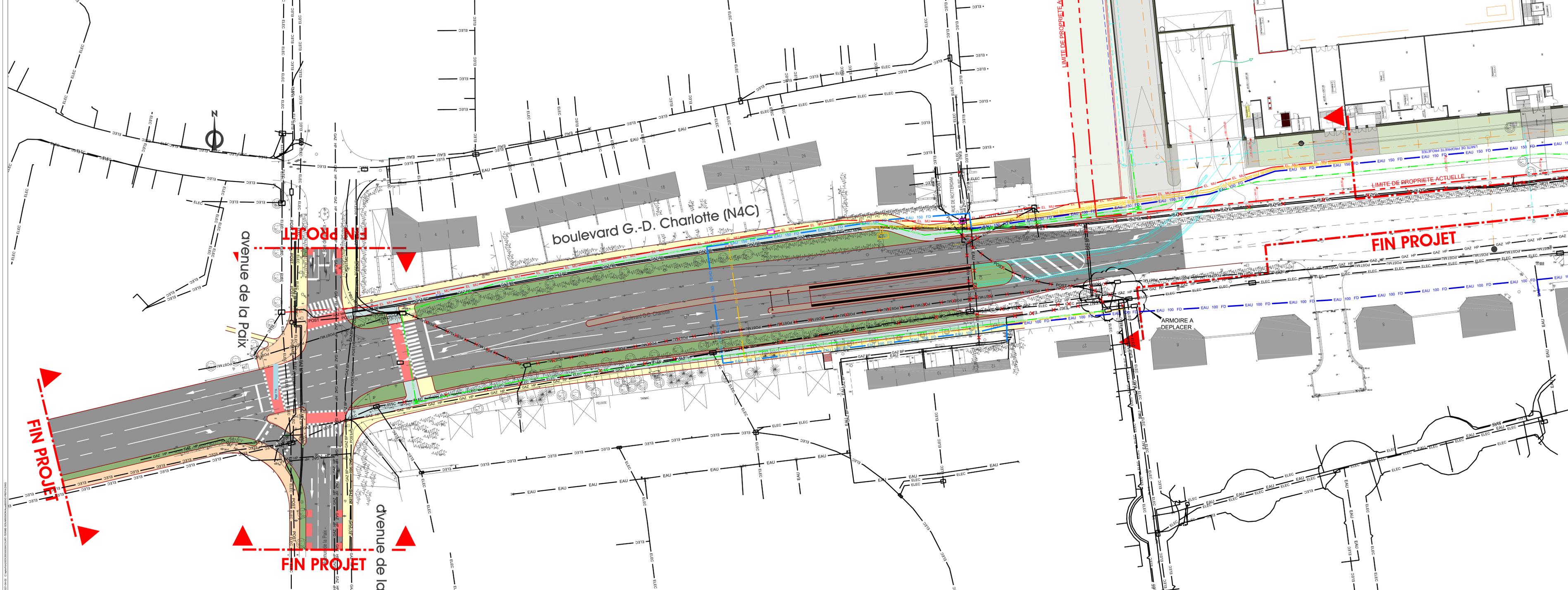
RECAPITULATION

Chap.	Désignation	Somme
1	TRAVAUX PRELIMINAIRES	118.550,00 €
2	TRAVAUX PREPARATOIRES	89.363,00 €
3	TRAVAUX DE TERRASSEMENT	77.555,00 €
4	SURFACES STABILISEES	308.575,00 €
5	TRAVAUX DE CANALISATIONS	1.005.890,50 €
5.1	TRAVAUX DE CANALISATION (COLLECTEUR)	<u>736.762,50 €</u>
5.1.1	DOCUMENTATION	7.300,00 €
5.1.2	TRAVAUX PREPARATOIRES	27.450,00 €
5.1.3	TRAVAUX DE CANALISATION	673.862,50 €
5.1.4	TRAVAUX DE REFECTION	28.150,00 €
5.2	TRAVAUX DE CANALISATION (EAUX PLUVIALES)	<u>269.128,00 €</u>
5.2.1	DOCUMENTATION	2.600,00 €
5.2.2	TRAVAUX PREPARATOIRES	17.480,00 €
5.2.3	TRAVAUX DE CANALISATION	226.048,00 €
5.2.4	TRAVAUX DE REFECTION	23.000,00 €
6	TRAVAUX DE RESEAUX (FEUX TRICOLORES)	147.700,75 €
7	FINITIONS ET REFECTIONS	38.025,00 €
8	TRAVAUX EN REGIE	42.172,50 €
9	HORS BORDEREAU ET POUR ARRONDIR	35.940,50 €
	SOUS-TOTAL DES TRAVAUX HORS TVA	1.865.000,00 €

HONORAIRES

Prestations	Somme
Part ingénieur	
Travaux topographiques	9.000,00 €
Honoraires sur travaux :	
Phase « projet » :	
$1.865.000,00 \times 4,80 \% * \times 120 \% =$	107.424,00 €
Phase « exécution » :	
$1.865.000,00 \times 4,80 \% * \times 10 \% =$	8.952,00 €
Mission de coordination santé et sécurité :	
$1.865.000,00 \times 1,50 \% =$	27.975,00 €
Contrôle spécial des travaux :	
$1.865.000,00 \times 2,50 \% =$	46.625,00 €
Frais généraux : 5 % honoraires sauf ceux en régie	
$190.976,00 \times 5 \% =$	9.548,80 €
Total des honoraires hors TVA	209.524,80 €
Total travaux et honoraires	2.074.524,80 €
TVA 17 % : $2.074.524,80 \times 17 \% =$	352.669,22 €
TOTAL TRAVAUX, HONORAIRES ET TVA	2.427.194,02 €
ARRONDIS A	2.430.000,00 €

* classe 2, suivant la classification des ouvrages infrastructures, classe 2 = 4,80 %



REMARQUE
Le plan est toujours à comparer avec les plans de pose des différents concessionnaires qui font foi.
Le tracé des réseaux est schématisé et à titre indicatif.
L'implantation des différents réseaux est à réaliser suivant les coupes-types

Réseaux enterrés
L'entrepreneur est tenu avant tous travaux de terrassement de contacter les services compétents, de faire réparer et de baliser tous les réseaux enterrés sur la zone.

LEGENDE :
PROJETE :
SUBSTROOM : MULTITUBULAIRE 12 GAINES Ø125
ARMOIRE / REGARD
POST : MULTITUBULAIRE 12 GAINES Ø125
2 GAINES Ø 125mm
4 GAINES Ø 125mm
5 GAINES Ø 125mm
SUDGAZ : BP PROJETE PE160
BP PROJETE PE200
MP PROJETE PE160
STATION DE DETENTE

EXISTANTE:
SUBSTROOM : CABLES EXISTANTS
CABLES A SUPPRIMER
ARMOIRE / REGARD
CREOS GAZ : CONDUITE HP
POST : GAINES
MULTITUBULAIRE
CABLE
A SUPPRIMER
REGARD
SUDGAZ : BP EXISTANTE
BP EXISTANTE
RACCORDEMENT EXISTANT
A SUPPRIMER
BP A SUPPRIMER

CONDUITE D'EAU
EAU 100 FD
EAU 150 FD
EAU 150 PEHD
EAU 100 FD
EAU 100 FD
CONDUITE D'EAU MOYEN TERME DN100 FD
CONDUITE D'EAU MOYEN TERME DN150 FD

CONDUITE D'EAU
EAU 100 FD
EAU 150 FD
CONDUITE D'EAU
CONDUITE D'EAU A SUPPRIMER

LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Mobilité
et des Travaux publics
Administration des ponts et chaussées

ESCH
Société Immobilière Op. de Hart & A

**Réaménagement du blvd G.-D. Charlotte/N4c
(av. de la paix - rue Dr. Jean-Pierre Knaff)
et aménagement d'une rampe d'accès au nouveau
Cactus à Lallange**

Réseaux existants et projetés

Echelle
1:250

Vu, vérifié et présenté N° SIGI 20171335
Le chargé d'études dirigeant,
Date:

Vu et proposé N° SIGI 20171335
Le Directeur des Ponts et Chaussées,
Date:

Vu et approuvé N°
Le Ministre de la Mobilité
et des Travaux publics,
Date:

INDICE	DESSINÉ	VERIFIÉ	DATE	MODIFICATIONS
A	Miz	Natmul	02/04/2021	Mise à jour générale

Date: 01/03/2021
Code : 03/039
drossé par File
vérifié par Natmul

AVANT-PROJET DETAILLE
Plan IC-P607
INDICE: A

SCHROEDER & ASSOCIÉS
INGENIEURS-CONSULTANTS
13, rue de l'Innovation
L-1899 Kockelscheuer
T +352 44 31 31-1
contact@schroeder.lu
www.schroeder.lu

Esch-sur-Alzette		PPF 2022 – Tableau de synthèse général					
		2020	2021	2022	2023	2024	2025
		Compte	Budget Rectifié	Budget	Prévision	Prévision	Prévision
BUDGET ORDINAIRE		No rubrique					
Recettes ordinaires	10	208 239 185,51	212 816 912,96	216 449 600,00	225 129 204,84	234 053 618,92	243 782 116,23
FCDF	010.10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FDGC	010.11	129 645 489,82	139 700 000,00	145 000 000,00	153 900 000,00	162 250 000,00	171 300 000,00
ICC	010.20	6 097 020,14	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00	5 000 000,00
IF	010.30	2 378 439,40	2 400 000,00	2 361 000,00	2 361 000,00	2 361 000,00	2 361 000,00
Autres recettes ordinaires	010.50	65 300 929,82	61 849 621,74	60 612 100,00	60 391 704,84	60 966 118,92	61 644 616,23
Recettes récurrentes projets non encore votés	010.60				0,00	0,00	0,00
Recettes financières	010.70	4 817 306,33	3 867 291,22	3 476 500,00	3 476 500,00	3 476 500,00	3 476 500,00
Reprise du fonds de réserve budgétaire	010.80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses ordinaires	20	163 729 785,68	188 094 681,84	191 558 686,14	194 796 709,33	201 545 876,38	210 757 251,08
Frais de personnel	020.10	92 272 723,66	97 787 700,00	100 547 600,00	104 094 280,99	107 732 474,93	112 886 536,07
Autres dépenses ordinaires	020.20	66 709 870,73	85 582 018,06	84 418 218,13	83 203 255,70	84 291 901,92	85 458 277,35
Dépenses récurrentes projets non encore votés	020.50				0,00	0,00	0,00
Dépenses financières	020.60	4 747 183,97	4 724 963,78	6 592 868,01	7 499 172,64	9 521 499,53	12 412 437,66
Dotations au fonds de réserve budgétaire	020.70	7,32	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat ordinaire	30	44 509 399,83	24 722 231,12	24 890 913,86	30 332 495,51	32 507 742,54	33 024 865,15
Report ordinaire de l'exercice précédent	40	134 158 962,61	115 059 965,30	42 760 862,44	868 784,24	1 846,82	2 871,77
Capacité d'autofinancement	50	178 668 362,44	139 782 196,42	67 651 776,30	31 201 279,75	32 509 589,36	33 027 736,92
Transfert au budget extraordinaire	60	-63 608 397,14	-97 021 333,98	-66 782 992,06	-31 199 432,93	-32 506 717,59	-33 026 500,00
Solde à reporter à l'exercice suivant	70	115 059 965,30	42 760 862,44	868 784,24	1 846,82	2 871,77	1 236,92
BUDGET EXTRAORDINAIRE		No rubrique					
Recettes extraordinaires	80	22 359 716,02	18 869 058,89	106 804 039,44	126 286 995,37	101 817 008,34	32 915 500,00
Recettes extraordinaire projets votés	080.40	17 773 483,28	11 676 931,00	46 849 539,44	75 876 495,37	27 006 508,34	1 780 000,00
Recettes extraordinaire projets non encore votés	080.50				2 775 000,00	19 275 000,00	21 100 000,00
Autres recettes extraordinaires	080.60	4 586 232,74	7 192 127,89	3 954 500,00	75 500,00	75 500,00	65 500,00
Emprunts	080.70	0,00	0,00	56 000 000,00	47 560 000,00	55 460 000,00	9 970 000,00
Dépenses extraordinaires	90	85 968 113,16	115 890 392,87	173 587 031,50	177 000 000,00	34 323 725,93	65 942 000,00
Dépenses extraordinaire projets votés	090.10	69 814 703,76	105 841 042,08	160 570 424,78	125 092 428,30	77 651 475,93	7 375 000,00
Dépenses extraordinaire projets non encore votés	090.20				22 180 000,00	47 880 000,00	51 380 000,00
Autres dépenses extraordinaires	090.30	16 153 409,40	10 049 350,79	13 016 606,72	10 214 000,00	8 792 250,00	7 187 000,00
Résultat extraordinaire	100	-63 608 397,14	-97 021 333,98	-66 782 992,06	-31 199 432,93	-32 506 717,59	-33 026 500,00
Report extraordinaire de l'exercice précédent	110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transfert du budget ordinaire	120	63 608 397,14	97 021 333,98	66 782 992,06	31 199 432,93	32 506 717,59	33 026 500,00
Solde à reporter à l'exercice suivant	130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Somme des soldes à reporter	140	115 059 965,30	42 760 862,44	868 784,24	1 846,82	2 871,77	1 236,92
Commentaire	150						

Esch-sur-Alzette

PPF 2022 – Tableau de synthèse par fonction

		2020 Compte	2021 Budget Rectifié	2022 Budget	2023 Prévision	2024 Prévision	2025 Prévision
BUDGET ORDINAIRE	No rubrique						
Recettes ordinaires	10	208 239 185,51	212 816 912,96	216 449 600,00	225 129 204,84	234 053 618,92	243 782 116,23
Services généraux des administrations publiques	10 010	144 479 800,53	153 492 100,00	158 033 250,00	166 966 514,26	175 350 171,61	184 447 993,57
Protection sociale	10 020	13 453 773,68	13 642 366,92	13 113 000,00	13 270 077,89	13 492 090,52	13 738 947,31
Ordre et sécurité publics	10 030	1 518 320,52	757 000,00	750 000,00	752 400,00	754 990,80	757 780,63
Affaires économiques	10 040	18 588 476,10	13 362 741,22	12 561 350,00	12 645 317,21	12 730 893,14	12 874 260,94
Protection de l'environnement	10 050	11 184 990,73	11 986 600,00	11 896 100,00	12 020 729,91	12 128 519,64	12 232 605,25
Logements et équipements collectifs	10 060	12 467 349,92	12 859 736,25	13 343 950,00	13 451 562,06	13 553 139,28	13 655 982,78
Santé	10 070	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Loisirs, culture et culte	10 080	5 172 039,02	5 493 268,00	6 429 550,00	5 695 841,84	5 712 611,45	5 735 459,16
Enseignement	10 090	377 238,14	312 900,00	322 400,00	326 761,67	331 202,48	339 086,59
Codes techniques	10 100	997 196,87	910 200,57	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépenses ordinaires	20	163 729 785,68	188 094 681,84	191 558 686,14	194 796 709,33	201 545 876,38	210 757 251,08
Services généraux des administrations publiques	20 010	33 193 936,03	36 717 938,88	40 263 596,41	42 028 030,35	44 927 910,28	49 038 427,39
Protection sociale	20 020	24 418 408,09	28 365 545,71	28 310 363,68	28 998 282,32	29 810 585,53	30 906 686,93
Ordre et sécurité publics	20 030	4 209 236,55	4 301 400,00	4 766 800,00	4 973 552,16	5 195 235,18	5 458 249,73
Affaires économiques	20 040	20 013 158,98	19 755 496,00	21 045 179,05	19 854 976,53	20 242 584,08	20 737 876,18
Protection de l'environnement	20 050	13 969 825,54	15 613 685,00	16 527 689,00	16 922 548,14	17 333 667,06	17 869 501,14
Logements et équipements collectifs	20 060	27 698 198,70	30 898 662,25	33 022 338,00	33 893 067,54	34 797 792,91	35 999 711,47
Santé	20 070	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Loisirs, culture et culte	20 080	30 001 577,52	41 906 704,00	36 295 420,00	36 489 900,48	37 281 895,80	38 359 295,86
Enseignement	20 090	9 246 398,36	10 535 250,00	11 327 300,00	11 636 351,81	11 956 205,54	12 387 502,38
Codes techniques	20 100	979 045,91	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat ordinaire	30	44 509 399,83	24 722 231,12	24 890 913,86	30 332 495,51	32 507 742,54	33 024 865,15
Report ordinaire de l'exercice précédent	40	134 158 962,61	115 059 965,30	42 760 862,44	868 784,24	1 846,82	2 871,77
Capacité d'autofinancement	50	178 668 362,44	139 782 196,42	67 651 776,30	31 201 279,75	32 509 589,36	33 027 736,92
Transfert au budget extraordinaire	60	-63 608 397,14	-97 021 333,98	-66 782 992,06	-31 199 432,93	-32 506 717,59	-33 026 500,00
Solde à reporter à l'exercice suivant	70	115 059 965,30	42 760 862,44	868 784,24	1 846,82	2 871,77	1 236,92

		2020 Compte	2021 Budget Rectifié	2022 Budget	2023 Prévision	2024 Prévision	2025 Prévision
BUDGET EXTRAORDINAIRE	No rubrique						
Recettes extraordinaires	80	22 359 716,02	18 869 058,89	106 804 039,44	126 286 995,37	101 817 008,34	32 915 500,00
Services généraux des administrations publiques	80 010	0,00	511 209,82	56 267 342,00	47 811 228,18	55 460 500,00	9 970 500,00
Protection sociale	80 020	466 700,50	1 246 246,97	0,00	5 592 820,00	312 500,00	250 000,00
Ordre et sécurité publics	80 030	0,00	4 734,99	0,00	0,00	0,00	0,00
Affaires économiques	80 040	212 282,53	358 236,03	481 500,00	30 000,00	0,00	0,00
Protection de l'environnement	80 050	3 305 305,95	1 221 970,84	1 509 519,59	1 735 754,45	500 000,00	0,00
Logements et équipements collectifs	80 060	6 300 857,84	3 044 998,68	40 162 250,00	40 107 793,78	22 100 305,15	20 845 000,00
Santé	80 070	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Loisirs, culture et culte	80 080	2 477 341,46	5 314 068,66	2 575 033,54	17 342 048,50	14 935 562,50	0,00
Enseignement	80 090	9 592 383,64	7 162 000,00	5 808 394,31	13 667 350,46	8 508 140,69	1 850 000,00
Codes techniques	80 100	4 844,10	5 592,90	0,00	0,00	0,00	0,00

Dépenses extraordinaires	90	85 968 113,16	115 890 392,87	173 587 031,50	157 486 428,30	134 323 725,93	65 942 000,00
Services généraux des administrations publiques	90 010	2 466 962,48	3 243 453,55	5 776 876,27	3 426 461,11	2 704 500,00	1 464 500,00
Protection sociale	90 020	8 413 830,50	4 722 197,61	9 724 000,00	5 110 643,15	3 324 000,00	2 574 000,00
Ordre et sécurité publics	90 030	8 299,92	201 864,70	100 000,00	0,00	0,00	0,00
Affaires économiques	90 040	11 289 298,71	9 492 456,79	8 416 589,14	9 068 327,19	8 175 000,00	8 036 000,00
Protection de l'environnement	90 050	4 202 951,44	9 626 076,70	8 098 950,45	7 075 469,45	5 108 300,00	1 486 000,00
Logements et équipements collectifs	90 060	25 544 238,16	47 639 772,96	55 262 649,15	38 425 001,34	45 091 500,00	36 185 500,00
Santé	90 070	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Loisirs, culture et culte	90 080	27 769 195,52	26 745 111,72	60 077 466,49	41 864 136,02	32 635 000,00	7 848 500,00
Enseignement	90 090	6 267 743,53	14 219 458,84	26 130 500,00	52 516 390,04	37 285 425,93	8 347 500,00
Codes techniques	90 100	5 592,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Résultat extraordinaire	100	-63 608 397,14	-97 021 333,98	-66 782 992,06	-31 199 432,93	-32 506 717,59	-33 026 500,00
Report extraordinaire de l'exercice précédent	110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Transfert du budget ordinaire	120	63 608 397,14	97 021 333,98	66 782 992,06	31 199 432,93	32 506 717,59	33 026 500,00
Solde à reporter à l'exercice suivant	130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Somme des soldes à reporter	140	115 059 965,30	42 760 862,44	868 784,24	1 846,82	2 871,77	1 236,92
------------------------------------	------------	-----------------------	----------------------	-------------------	-----------------	-----------------	-----------------

Commentaire	160						
--------------------	------------	--	--	--	--	--	--

Esch-sur-Alzette	Dettes financières brutes et fonds de réserve					
------------------	---	--	--	--	--	--

	2020 Compte	2021 Budget Rectifié	2022 Budget	2023 Prévision	2024 Prévision	2025 Prévision
Dettes financières et Fonds de réserve						
Dettes financières brutes						
Dettes financières brutes au 1.1.	45 216 928	40 519 806	35 802 283	85 791 800	126 471 869	173 202 410
Emprunt de l'exercice	0	0	56 000 000	47 560 000	55 460 000	9 970 000
Annuités des emprunts - remboursement capital	4 697 121	4 717 523	6 010 483	6 879 931	8 729 460	11 424 612
Annuités des emprunts - intérêts	43 544	2 191	227 385	264 242	437 040	632 826
Dettes financières brutes au 31.12.	40 519 806	35 802 283	85 791 800	126 471 869	173 202 410	171 747 798

\$

Fonds de réserve budgétaire						
Fonds de réserve au 1.1.	5 273 909	5 273 917	5 273 917	5 273 917	5 273 917	5 273 917
Dotation au fonds de réserve budgétaire	0	0	0	0	0	0
Intérêts	7	0	0	0	0	0
Reprise du fonds de réserve budgétaire	0	0	0	0	0	0
Fonds de réserve au 31.12.	5 273 917					

Fonds de réserve Pacte Logement						
Fonds de réserve au 1.1.	9 397 373	10 309 176	3 309 176	59 176	59 176	59 176
Dotation au fonds de réserve Pacte Logement	2 411 789	0	0	0	0	0
Intérêts	15	0	0	0	0	0
Reprise du fonds de réserve Pacte Logement	1 500 000	7 000 000	3 250 000	0	0	0
Fonds de réserve au 31.12.	10 309 176	3 309 176	59 176	59 176	59 176	59 176

Pas de documents associés à ce point

Pas de documents associés à ce point



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2022

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°4

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2019 à 2021

au montant de EUR ---- 2 707,70 €----

(en toutes lettres) deux mille sept cent sept virgule soixante-dix euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2022

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2019 à 2021 a été arrêté à la somme de deux mille sept cent sept virgule soixante-dix euros

euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

.....

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de deux mille sept cent sept virgule soixante-dix euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2019

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	14,75	900%	132,75	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	1,00	300%	3,00	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	39,80	300%	119,40	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	1,00	600%	6,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
		B2 constructions à usage mixte	-25,20	600%	-151,20
		B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
		B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-2,75	600%	-16,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				93,45	
				0,35	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977					
Montant total du rôle				93,10	

Motif des déductions:

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2020

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	14,75	900%	132,75	
	B2 constructions à usage mixte	76,50	600%	459,00	
	B3 constructions à autre usage	3,92	300%	11,76	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	151,63	300%	454,89	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	1,00	600%	6,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	-3,16	600%	-18,96
		B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
		B2 constructions à usage mixte	-67,36	600%	-404,16
		B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
		B4 maisons unifamiliales, de rapport	-9,80	300%	-29,40
		B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-5,75	600%	-34,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				577,38	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,58	
Montant total du rôle				576,80	

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	45,00	900%	405,00
	B2 constructions à usage mixte	263,24	600%	1 579,44
	B3 constructions à autre usage	6,16	300%	18,48
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	1 065,75	300%	3 197,25
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	2,25	600%	13,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	A déduire			
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	-87,90	900%	-791,10
	B2 constructions à usage mixte	-148,55	600%	-891,30
	B3 constructions à autre usage	-3,15	300%	-9,45
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-466,22	300%	-1 398,66
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-14,00	600%	-84,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				2 039,16
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				1,36
Montant total du rôle				2 037,80

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2022

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°5

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2019 à 2021

au montant de EUR ---- 3 238,20 €----

(en toutes lettres) trois mille deux cent trente-huit virgule vingt euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 17 février 2022

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2019 à 2021 a été arrêté à la somme de trois mille deux cent trente-huit virgule vingt euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de trois mille deux cent trente-huit virgule vingt euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2019

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	63,75	300%	191,25
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-16,25	300%	-48,75
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				142,50
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				0,00
Montant total du rôle				142,50

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2020

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	28,00	900%	252,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	359,35	300%	1 078,05	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
		B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
		B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
		B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-26,95	300%	-80,85	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
Total:				1 249,20	
				0,00	
				1 249,20	

Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977

Montant total du rôle

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	74,50	900%	670,50
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	5,25	300%	15,75
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	785,20	300%	2 355,60
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	6,75	600%	40,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	-7,22	300%	-21,66
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	-379,40	300%	-1 138,20
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-12,75	600%	-76,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				1 845,99
				-0,51
				1 846,50

Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977

Montant total du rôle

Motif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No



Ville d'Esch-sur-Alzette

Exercice 2022

Article budgétaire : 2/170/707110/99002 titre n°6

Relevé et Rôle Supplétif

de l'impôt foncier pour les exercices 2019 à 2021

au montant de EUR ---- 44 211,20 €----

(en toutes lettres) quarante-quatre mille deux cent onze virgule vingt euros

Etabli à Esch-sur-Alzette, le 21 février 2022

Le chef de service,

Le présent rôle des exercices 2019 à 2021 a été arrêté à la somme de quarante-quatre mille deux cent onze virgule vingt euros euros par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette en sa séance du

Le collège des bourgmestre et échevins,

No

Vu pour être approuvé et arrêté à la somme de quarante-quatre mille deux cent onze virgule vingt euros

Esch-sur-Alzette, le

Le conseil communal,

Le président,

Le secrétaire,

No

Vu et

.....

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2021

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants	
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	2 276,50	900%	20 488,50	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	525,80	300%	1 577,40	
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	10,25	600%	61,50	
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00	
	A déduire				
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00	
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00	
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00	
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00	
B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00		
B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-172,50	600%	-1 035,00		
B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00		
Total:				21 092,40	
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				3,60	
Montant total du rôle				21 088,80	

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2020

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	2 502,50	900%	22 522,50
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	525,80	300%	1 577,40
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	10,25	600%	61,50
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-172,50	600%	-1 035,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				23 126,40
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				4,00
Montant total du rôle				23 122,40

Moif des déductions

Nouv. éval. d'imm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Rôle supplétif de l'impôt foncier 2019

Commune	Catégorie d'impôt	Base de l'impôt	Taux	Montants
Esch/Alzette	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	9,00	600%	54,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
A déduire				
	A propriétés agricoles et forestières	0,00	600%	0,00
	B1 constructions commerciales	0,00	900%	0,00
	B2 constructions à usage mixte	0,00	600%	0,00
	B3 constructions à autre usage	0,00	300%	0,00
	B4 maisons unifamiliales, de rapport	0,00	300%	0,00
	B5 immeubles non bâtis autres que les terrains à bâtir à des fins d'habitation	-9,00	600%	-54,00
	B6 terrains à bâtir à des fins d'habitation	0,00	600%	0,00
Total:				0,00
Différence due à l'arrondissement des côtes d'impôt conform. à l'art. 1er du régl. gr.-d. du 27 août 1977				
Montant total du rôle				0,00

Motif des déductions

Nouv. éval. dimm. des contribuables repris
au présent rôle sous les No

Pas de documents associés à ce point

Pas de documents associés à ce point

Pas de documents associés à ce point

Pas de documents associés à ce point